

PARC ÉOLIEN DES NOUROTS

EXPERTISE PAYSAGÈRE

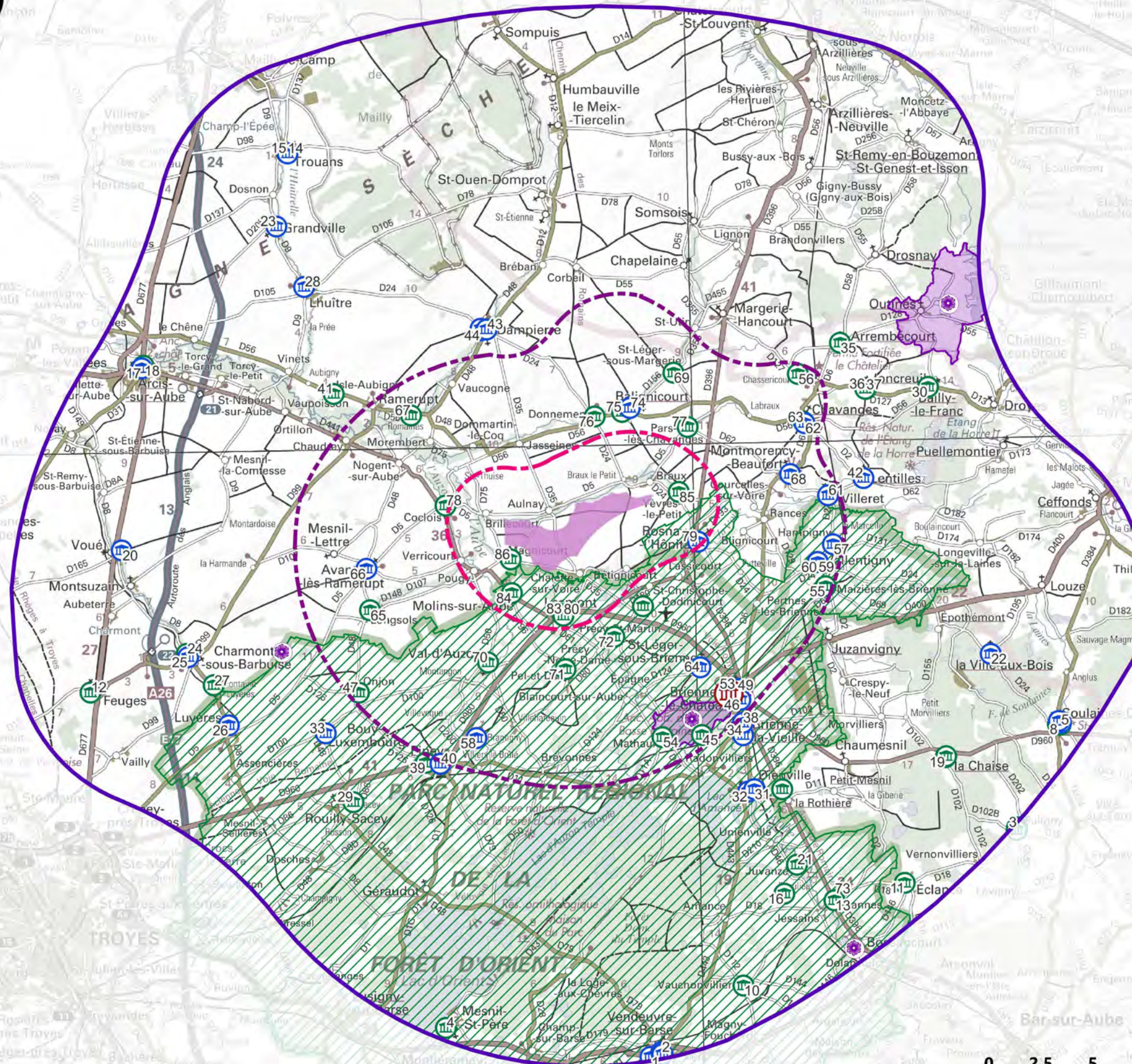


Patrimoine



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, Data.gouv
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORÊT D'ORIENT

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

Éloignée
 Rapprochée
 Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

Classés (au moins partiellement)
 Inscrits (au moins partiellement)
 Château de Brienne-le-Château

SITES PROTEGES

Inscrits

0 2,5 5 7,5 10 km



5.4. Patrimoine architectural et paysager

5.4.a. Monuments historiques

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
1	Eglise Saint-Pierre	Classé	Vendeuvre-sur-Barse	23,8
2	Château de Vendeuvre-sur-Barse	Partiellement Classé-Inscrit	Vendeuvre-sur-Barse	23,7
3	Ancien Château de Fuligny	Partiellement inscrit	Fuligny	23,5
4	Eglise Saint-André	Inscrit	Mesnil-Saint-Père	22,5
5	Maison communale (parcelle A 677-678, route départementale 384)	Partiellement inscrit	Soulaines-Dhuys	22,4
6	Eglise Saint-Laurent	Classé	Soulaines-Dhuys	22,4
7	Maison rue de la Fontaine et rue du Rampont	Partiellement inscrit	Soulaines-Dhuys	22,3
8	Pont sur la Laines	Inscrit	Soulaines-Dhuys	22,3
9	Chapelle Saint-Jean (en bois)	Classé	Soulaines-Dhuys	22,2
10	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Inscrit	Vauchonvilliers	22
11	Château	Partiellement inscrit	Éclance	21,9
12	Eglise Saint-Benoît	Inscrit	Feuges	21,1
13	Eglise Saint-Michel	Inscrit	Trannes	20,7
14	Croix des XIV et XVI ^e siècles	Classé	Trouans	20,5
15	Eglise Saint-Georges	Classé	Trouans	20,5
16	Ferme du Breuil	Partiellement inscrit	Unienville	19
17	Eglise Saint-Etienne	Classé	Arcis-sur-Aube	18,9
18	Hôtel de Ville	Partiellement inscrit	Arcis-sur-Aube	18,8
19	Château de La Chaise	Partiellement inscrit	Chaise	18,7
20	Eglise de l'Assomption	Classé	Voué	18,4
21	Eglise	Inscrit	Juvanzé	18,2
22	Eglise de l'Assomption de la Vierge	Classé	Ville-aux-Bois	17,9
23	Eglise Saint-Martin	Partiellement Classé	Grandville	17,9
24	Château	Partiellement inscrit	Charmont-sous-Barbuise	16,2
25	Eglise Saint-Symphorien	Classé	Charmont-sous-Barbuise	16,2
26	Eglise Saint-Julien	Classé	Luyères	15,9
27	Eglise de Fontaine-Luyères	Inscrit	Charmont-sous-Barbuise	15,5
28	Eglise Sainte-Tanche	Classé	Lhuître	14,8

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
29	Eglise Saint-Gengoult	Inscrit	Rouilly-Sacey	14,3
30	Eglise Exaltation de la Sainte Croix	Inscrit	Bailly-le-Franc	14,2
31	Cimetière	Partiellement Classé	Dienville	14,1
32	Eglise Saint-Quentin	Classé	Dienville	14
33	Eglise Saint-Loup de Troyes	Classé	Bouy-Luxembourg	12,5
34	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé	Brienne-la-Vieille	11,7
35	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Arrembécourt	11,6
36	Croix de cimetière	Inscrit	Joncreuil	11,4
37	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Inscrit	Joncreuil	11,4
38	Croix de carrefour	Classé	Brienne-la-Vieille	11,3
39	Chapelle Notre-Dame-des-Ormes	Inscrit	Piney	10,8
40	Halle	Classé	Piney	10,5
41	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Isle-Aubigny	10,2
42	Eglise Saint-Jacques-et-Saint-Philippe	Classé	Lentilles	10,2
43	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	Dampierre	9,2
44	Château de Dampierre	Partiellement Classé	Dampierre	9,2

Fig. 53 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée accueille 44 monuments historiques, dont la moitié est classée, au moins partiellement. Ce nombre est relativement bas pour une aire d'étude aussi étendue. Il s'agit presque essentiellement de patrimoine religieux (églises, chapelles, cimetières et croix), et n'offrent pas une grande diversité patrimoniale. Comme souvent pour ce type de patrimoine religieux, les monuments sont dispersés, associant souvent un village à son église. Aussi, on les retrouve au niveau des lieux de vies, c'est-à-dire dans les principales vallées. Aucun monument ne fait l'objet d'un rayonnement particulier ou d'une valorisation touristique.

L'enjeu est donc modéré.



Monuments historiques et visibilité



Mai 2025

Sources : IGN 100®, BD Alti V2, PNR de la Forêt d'Orient
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

Éloignée
 Rapprochée
 Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

Hors zones de visibilité théorique
 Complètement en zone de visibilité théorique
 Proche des zones de visibilité théorique

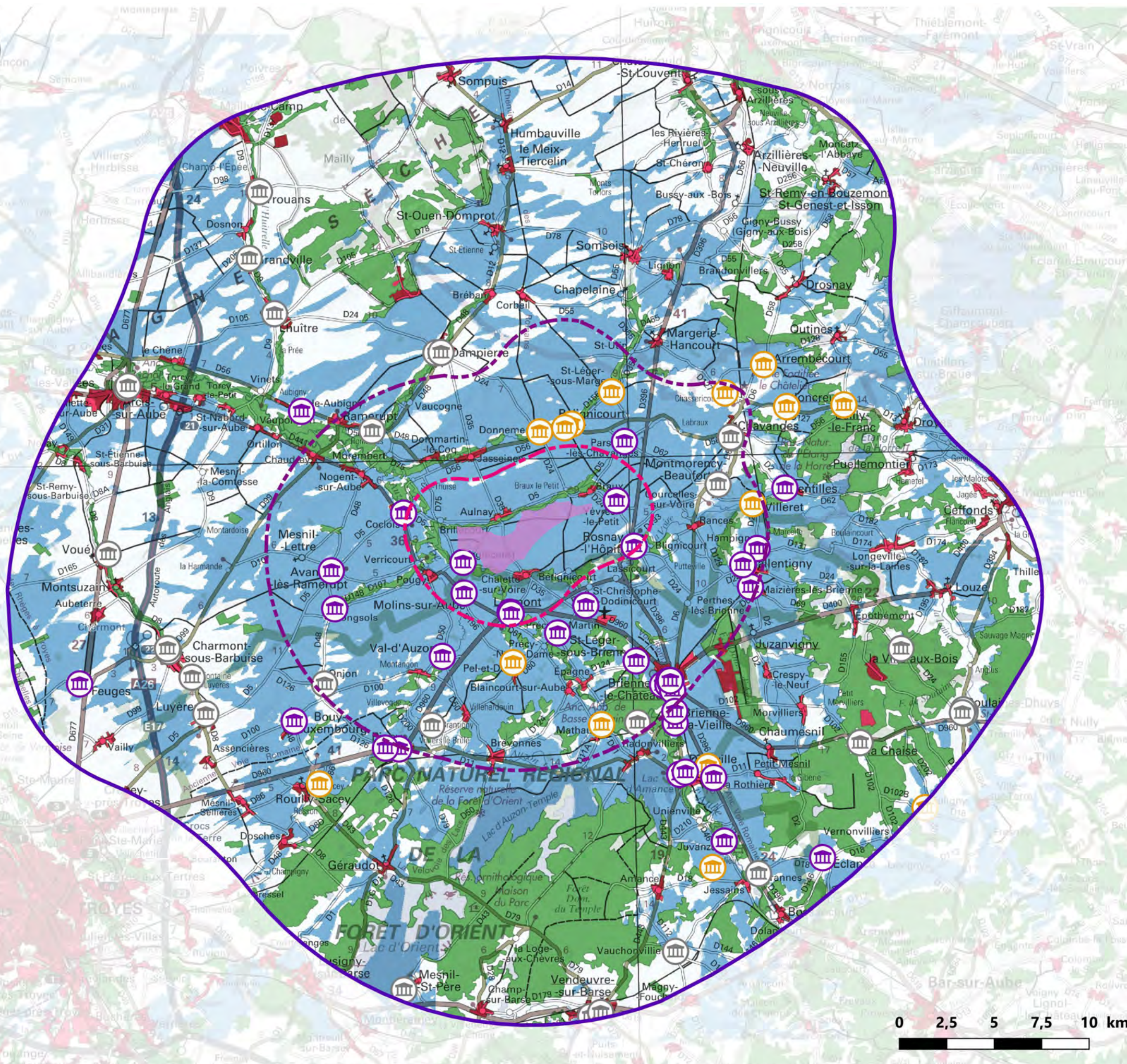
VISIBILITES THEORIQUES

Visibilité théorique pour éoliennes de 200m

Non visible
 Visible

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

Tissu urbain dense
 Principaux boisements (>25ha)



SENSIBILITÉS

Compte tenue de leur nature religieuse, la plupart des monuments de l'aire d'étude éloignée sont donc associés aux lieux de vie, et s'insèrent dans les bourgs. Ils sont donc souvent situés en dehors des zones de visibilité théorique, dans les vallées, vallons et autres dépressions boisées qui limitent fortement les vues. Ainsi, 26 monuments sont totalement en dehors des zones de visibilité théorique, et n'offrent donc aucune sensibilité.

18 monuments se situent en zone de visibilité théorique (directement exposés) ou proches des zones de visibilité théorique (par exemple dans un bourg lui-même en zone de visibilité théorique). Parmi ces monuments, 11 d'entre-eux s'implantent dans des bourgs denses et fermés, entourés de végétation. Dans cette aire d'étude, ce type d'implantation est suffisant pour fermer considérablement les vues, que ce soit depuis le monument ou en direction de celui-ci. **Ces 11 monuments ne présentent donc pas de sensibilité particulière.**

Les 7 monuments restant sont situés « en zone de visibilité théorique », c'est-à-dire qu'ils sont soit en dehors d'un bourg (donc en milieu ouvert), soit dans un bourg peu dense présentant de nombreuses ouvertures. C'est le cas notamment de l'église Saint-Pierre-ès-Lien de Joncreuil (37), de sa croix (36), de l'église Saint-Étienne d'Arrembécourt (35) et de l'église de l'Exaltation de la Sainte Croix de Bailly-le-Franc (30). Ces monuments présentent des communications visuelles avec leurs extérieurs, par l'ouverture de leur bourg. Ils s'intègrent dans une unité paysagère boisée, semi-ouverte et peu favorable aux vues lointaines. Leur sensibilité à la zone d'implantation potentielle est donc très faible.

C'est également le cas pour L'Église Saint-Gengoult, à Rouilly-Sacey (29). Le hameau de Sacey, par sa position en sommet de butte, offre un paysage relativement dégagé. Toutefois, les vues restent limitées dans cette partie de l'aire d'étude éloignée et sa sensibilité est très faible.

L'ancien Château de Fuligny (3), situé en limite de l'aire d'étude éloignée, ne présente en revanche aucune sensibilité : il s'insère en effet dans un cadre très boisé, renforcé par la végétation du bourg. Enfin, la Ferme du Breuil, située à Unienville (19) est le seul monument situé en dehors d'un bourg. Elle présente toutefois peu de sensibilités. En effet, outre le cadre semi-ouvert de la vallée de l'Aube et plus généralement de la Champagne Humide, cette ferme profite, en elle-même, d'un cadre boisé qui limite fortement les vues potentielles.

Globalement, les sensibilités du patrimoine sont très faibles.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 54 : L'église d'Arrembécourt (35)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 56 : Ancien Château de Fuligny (3)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 55 : Château-ferme d'Eclance



© ATER Environnement, 2021

Fig. 58 : Eglise de Sacey (29)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 57 : Eglise de Bailly-le-Franc (30)



© ATER Environnement, 2021

Fig. 59 : Vue sur Sacey et son église



Fig. 61 : Eglise et Croix de Joncreuil (36 et 37)



Fig. 63 : Tour du Château d'Arcis



Fig. 60 : Eglise de Feuges



Fig. 62 : Eglise de Dampierre

5.4.b. Sites Protégés

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée accueille 6 sites protégés au titre de la loi de 1930 sur les sites naturels. Il s'agit uniquement de sites inscrits, et non classés, répartis surtout en limite de l'aire d'étude. Toutefois, malgré leur protection, ces sites restent relativement confidentiels, et ne font pas l'objet de communication ou de mise en valeur locale. Certains, comme la Stèle du Commando M sont d'ailleurs compliqué d'accès. Le site d'Outines fait office d'exception : situé sur l'un des itinéraires de Saint-Jacques-de-Compostelle, il constitue une de ses étapes et profite donc d'un certain rayonnement. **L'enjeu des sites protégés est modéré.**

SENSIBILITÉS

Les sites protégés de l'aire d'étude éloignée s'insèrent chacun dans des contextes paysagers très différents. Toutefois, on peut distinguer 3 grands cas :

- Le château d'Arcis et la Place des Halles se situent en cœur de bourgs, dans des contextes quasi-urbains denses et fermés, n'offrant aucune visibilité vers l'extérieur. Aussi, ces sites ne communiquent pas avec les paysages alentours, et ne présentent donc aucune sensibilité.
- Le Château de Venduvre et les Rives de l'Aube à Bossancourt s'insèrent en périphérie de leur village respectif, mais dans un cadre très boisé, en dehors des zones de visibilité théorique. Aussi, les vues en direction de la zone d'implantation potentielles sont fermées, et les sensibilités nulles.
- Le village d'Outines et la Stèle du Commando M à Charmont Sous-Barbuise se situent dans des cadres ouverts, ils présentent donc des sensibilités. Dans le cas d'Outines, cette sensibilité est très faible : en effet, bien que le site soit vaste et prenne en compte l'ensemble du territoire communal et de son vallon, il est ceinturé de masses boisées qui vont fortement limiter les vues lointaines. Concernant la Stèle du Commando M, si le site se situe à la limite du vallon de la Grande Gardotte, donc en limite de zone d'influence visuelle, la Stèle en elle-même se situe dans une zone boisée, qui n'offrira aucune vue depuis ce site déjà difficile d'accès. La sensibilité est donc nulle.

Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
Chateau Et Son Parc A Arcis-Sur-Aube (10)	Inscrit	ARCIS SUR AUBE	18,4 km
Village Et Rives De L'Aube A Bossancourt (10)	Inscrit	BOSSANCOURT	23,2 km
Stele Du Commando "M" A Charmont-Sous-Barbuise (10)	Inscrit	CHARMONT ET BARBUISE	11,8 km
Village D'Outines (51)	Inscrit	OUTINES	14,1 km
Place De La Halle A Piney (10)	Inscrit	PINEY	6,8 km
Chateau Et Son Parc A Venduvre-Sur-Barse (10)	Inscrit	VENDEUVRE SUR BARSE	24,2 km



Fig. 67 : Rives de l'Aube à Bossancourt



Fig. 66 : Parc du Château d'Arcis



© ATER Environnement, 2021

Fig. 68 : Vue sur le Site d'Outines depuis le GR 145-654



© ATER Environnement, 2021

Fig. 69 : Eglise d'Outines



© ATER Environnement, 2021

Fig. 70 : Centre bourg d'Outines

5.4.c. Autres éléments de Patrimoine

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR) n'est inventorié dans l'aire d'étude éloignée. Le SPR le plus proche étant à Troyes, à plus de 27 km de la zone d'implantation potentielle.

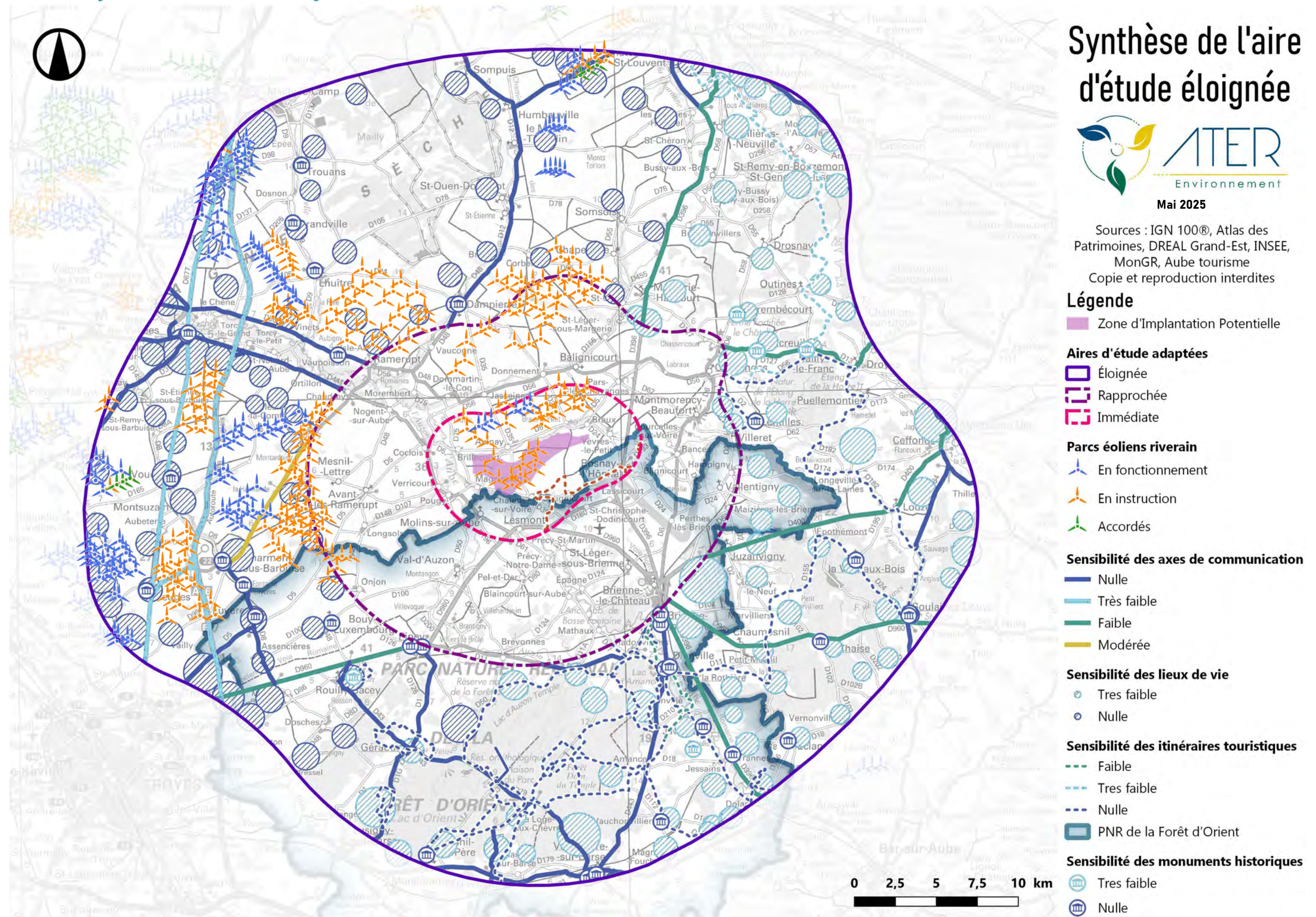
SITES UNESCO - COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

L'aire d'étude éloignée n'accueille aucun élément du bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». En effet, La zone tampon du site inscrit au patrimoine de l'UNESCO se situe à plus de 66 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle. Le Coteau d'Appellation Champagne le plus proche se situe à plus de 25 km au sud-est à Dolancourt. Il ne fait pas partie du bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » inscrit à l'UNESCO.

SITES UNESCO - AUTRES SITES

L'aire d'étude éloignée n'accueille aucun autre site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le monument inscrit le plus proche est l'église Notre-Dame-en-Vaux de Chalon-en-Champagne, appartenant au Bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » et situé à plus de 53 km de la zone d'implantation potentielle.

5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités





Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présentent un profil ouvert, et vont être plus ou moins sensibles en fonction des paysages qu'ils traversent. Ils sont toutefois globalement nuls (dû à la distance, au relief vallonné et à la Forêt d'Orient) à modérés (dû aux relief de crête et de côte)



Les lieux de vies de l'aire d'étude éloignée ont globalement une sensibilité très faible : en Champagne Crayeuse, ils sont encaissés dans des vallées étroites, tandis qu'en Champagne Humide ils sont moins encaissés mais les boisements et auréoles arborées permettent d'isoler les bourgs.



Les sites touristiques, situés en grande partie dans le parc naturel régional de la Forêt d'Orient et en Champagne Humide, profitent d'un cadre boisé peu propice aux vues lointaines. Si quelques sensibilités peuvent être identifiées au sud de Brienne, elles sont faibles.



La grande majorité des sites et monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont situés au cœur des bourgs et ne présentent aucune sensibilité. Les rares monuments situés en zone ouverte ne présentent que des sensibilités très faibles, compte tenu de leur implantation dans un paysage semi-ouvert.

A l'exception du parc naturel régional de la Forêt d'Orient et de l'autoroute A26, l'aire d'étude éloignée présente relativement peu d'enjeux paysagers. La partie nord-ouest du territoire, notamment, est marquée par un grand openfield et est presque exclusivement consacrée à l'agriculture. Les sensibilités sont également très faibles : la Champagne Crayeuse et la Champagne Humide sont relativement peu propices aux vues lointaines, de part leur relief ou leur caractère boisé.



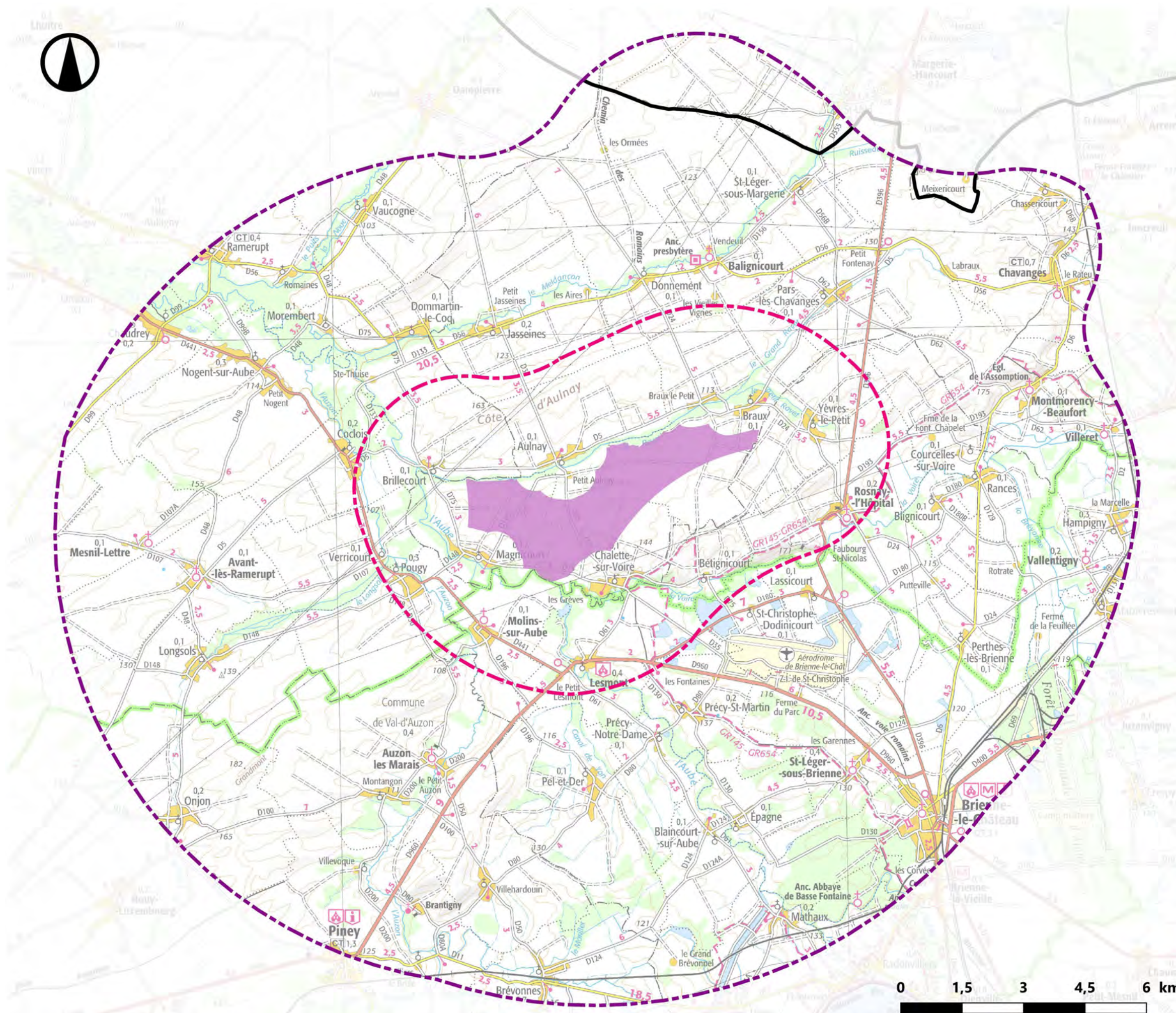
Aire d'étude rapprochée



Janvier 2022

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

82



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

Rapprochée

Immédiate

Limites administratives

Limites départementales

6. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

ETAT INITIAL



Sources : IGN 100®, DREAL Grand-Est
Copie et reproduction interdites





6.1. Axes de communication

ENJEUX

Tout comme l'aire d'étude éloignée, l'aire d'étude rapprochée est desservie par une trame viaire relativement peu dense majoritairement constituée d'axes locaux et complétée par de nombreux sentiers carrossables entre les exploitations agricoles. Seules quelques liaisons principales sont identifiées, à savoir la D441, la D960 et la D396, ainsi que des liaisons régionales, à savoir la D56, la D6, la D11, la D48 et la D99. **L'enjeu est donc globalement fort.**

SENSIBILITÉS

Les différents axes de communication de l'aire d'étude rapprochée partagent de nombreuses similitudes paysagères : tous présentent des profils très ouverts, et évoluent dans des paysages semi-ouverts. En effet, l'un des principaux points communs entre tous les axes est leur position en fond de vallon ou vallée. Si leurs premiers plans sont globalement ouverts, l'horizon depuis ces axes est presque toujours fermé par divers boisements plus ou moins prégnants en fonction de la position de l'observateur.

Les départementales 6, 180, 960 et 396 évoluent dans la large plaine de Brienne. Les boisements y sont nombreux et ferment globalement l'horizon. Toutefois, l'encaissement y est très faible et le relief comme la végétation ont une prégnance relativement faible, en particulier au sud-est de l'aire d'étude, où l'observateur conserve des vues relativement dégagées aux premiers plans. Ce recul atténue le pouvoir filtrant de ces masques, et **créé une sensibilité modérée à forte.**

A l'inverse, la départementale 56 profite à la fois d'un encaissement plus important, d'un ripisylve proche et de la côte d'Aulnay, qui accueille le parc éolien de Jasseines et forme un masque topographique entre la route et la zone d'implantation potentielle. Cet ensemble de masques, qui peut être fragmentaire à certain endroit, n'est pas suffisant pour garantir une absence totale de vue depuis l'axe de communication, mais il réduit la visibilité depuis cet axe. **La sensibilité est faible.**

Suivant le coteau sud-ouest de la vallée de l'Aube, la D441 dans l'aire d'étude rapprochée est relativement peu sensible, compte tenu de la végétation abondante de la vallée. Toutefois, ce filtre visuel n'est encore une fois pas suffisant à cette distance pour garantir une absence totale de visibilité. Il permet une fois encore de réduire de manière importante **la sensibilité, très faible depuis cet axe.**

En dehors des axes principaux, plusieurs axes locaux parcourent l'aire d'étude rapprochée. Ils présentent des sensibilités assez similaires aux axes principaux, à l'exception des quelques axes comme les départementales 24, 35 ou 62 qui rejoignent les hauteurs de crêtes. Ces derniers, par leur situation en hauteur, offrent une vue dégagée sur les aires d'études rapprochée et immédiate, ainsi que sur la zone d'implantation potentielle. Ces axes, en plus d'offrir des vues importantes, seront d'importants points de découverte du parc de Jasseines. **Leur sensibilité est donc forte.**

Globalement, la sensibilité des axes de communication de l'aire d'étude rapprochée est forte.



Fig. 71 : Vue sur la côte d'Aulnay depuis la D56. On ne voit pas le territoire au-delà de la ligne de crête mais les futures éoliennes seront visibles car elles dépasseront du relief.



Fig. 72 : Vue sur la D441 en sortie de Chaudrey



Fig. 73 : Vue sur la D6, au sud de Perthes-lès-Briennes



© ATER Environnement, 2021

Fig. 74 : Vue depuis la D396 au niveau du champ des Corneilles



Fig. 75 : Vue depuis la D396 en sortie de Petit-Fontenay



© ATER Environnement, 2021

Fig. 77 : Vue depuis la D180 entre Lassicourt et Saint-Christophe Dodinicourt



Fig. 78 : Vue Depuis la D960 au nord-ouest de Pel-et-Der

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ	
D441	FORT	TRÈS FAIBLE	
D960	FORT	MODÉRÉE	À FORTE
D396	FORT	MODÉRÉE	À FORTE
D180	FORT	MODÉRÉE	À FORTE
D56	MODÉRÉ	FAIBLE	
D6	MODÉRÉ	MODÉRÉE	À FORTE
Dessertes locales	FAIBLE	FORTE	

Fig. 76 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée



Lieux de Vie



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, BD Alti V2, CLC2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

Rapprochée

Immédiate

Lieux de vie

Tissu urbain dense

Masques à la perception

Principaux boisements (>25ha)

Altitude (en m-NGF)

200m

90m

0 1,5 3 4,5 6 km



6.2. Bourgs et lieux de vie



Fig. 79 : Vue sur le bourg de Balignicourt

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée accueille la principale commune du territoire, à savoir Brienne-le-Château et ses 2703 habitants recensés en 2022. Toutefois, en dehors de cette ville, aucune des 38 communes de l'aire d'étude rapprochée n'atteint les mille habitants. Brévonnes, accueille 667 âmes, tandis que Chavanges compte 580 habitants. Les autres communes accueillent quant à elles moins de 500 habitants. L'aire d'étude est donc globalement peu peuplée. **L'enjeu est donc faible.**

SENSIBILITÉS

On observe dans l'aire d'étude rapprochée une organisation des lieux de vie similaire à celle de l'aire d'étude éloignée.

Dans la moitié nord-ouest de l'aire d'étude, en Champagne Crayeuse, les bourgs sont encaissés dans les vallées dans l'Aube et les vallées secondaires. Ainsi, les bourgs de Jasseines, Dommartin le Coq, Donnement, Longsol, Auzon-les-Marais, Coclois ou Nogent-sur-Aubes profitent d'un cadre relativement fermé, marqué par un relief important et une végétation très présente. Ce contexte, similaire à celui de l'aire d'étude éloignée, est toutefois plus sensible dans l'aire d'étude rapprochée. En effet, si le paysage semble fermé par ces filtres, ces derniers ne seront pas suffisants pour isoler entièrement les vallées vis-à-vis du projet des Nourots, situé plus en hauteur. Des vues partielles au-dessus de la végétation et du relief sont donc à envisager.

Au sud-est de l'aire d'étude, les paysages semi-ouverts de la Champagne Humide et l'absence de relief permettent plus de communication visuelle entre les bourgs et leurs alentours. La plupart d'entre eux ne possèdent pas d'auréole boisée propre, ou présente une auréole relictuelle, insuffisante pour isoler le bourg. Des ouvertures depuis les bourgs, en périphérie et en sortie se créent alors, parfois en direction de la zone d'implantation du projet. Les sensibilités restent toutefois faibles : les paysages de Champagne Humide ne sont pas totalement ouverts et les nombreux boisements viennent filtrer les vues en direction de la zone d'implantation potentielle. Toutefois, des vues restent possibles depuis certains bourgs comme Rance, Perthes-les-Brienne, Pel-et-Der, et présentent des sensibilité modérées. Des sensibilités sont également observées en entrée nord de Brienne-le-Château. Toutefois, le cœur du bourg sera, pour sa part, isolé par la densité du bâti.

Globalement, la sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée est modérée.

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
BRIENNE-LE-CHATEAU	2950	8,7 km	FAIBLE
CHAVANGES	597	7,8 km	TRÈS FAIBLE
PEL-ET-DER	143	4,6 km	MODÉRÉE
PERTHES-LES-BRIENNE	82	6,8 km	MODÉRÉE
PARS-LES-CHAVANGES	70	3,6 km	MODÉRÉE
SAINT-LEGER-SOUS-MARGE- RIE	57	6,3 km	MODÉRÉE
RANCES	41	5,5 km	MODÉRÉE
BOURGS DE CHAMPAGNE CRAYEUSE	-	-	TRÈS FAIBLE
BOURGS DE CHAMPAGNE HUMIDE	-	-	FAIBLE

Fig. 80 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée



ST-LEGER-SOUS-MARGERIE

© ATER Environnement, 2021

Fig. 81 : Fenêtre de perception à proximité de l'église de Saint-Leger-Sous-Margerie



PARS-LÈS-CHAVANGES

© ATER Environnement, 2021

Fig. 82 : Vue depuis les abords de la sortie sud de Pars-lès-Chavanges



RANCE

© ATER Environnement, 2021

Fig. 83 : Vue sur Rance



© ATER Environnement, 2021

BRIENNE-LE-CHÂTEAU

Fig. 84 : Vue sur le centre urbain dense de Brienne-le-Château



PER-ET-DER

Fig. 85 : Fenêtre de Perception depuis les abords de l'église de Per-et-Der



Tourisme



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, PNR de la Forêt d'Orient, FFRandonnée, département de l'Aube, CLC 2018, BD alti
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORET D'ORIENT

Château de Brienne

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

Rapprochée

Immédiate

ITINERAIRES DE RANDONNEE

GR

Sentier local

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

Principaux boisements (>25ha)

RELIEF (en m-NGF)

Altitude

200m
 90m

0 1,5 3 4,5 6 km



Fig. 86 : Vue depuis le GR 145-654

ENJEUX

L'aire d'étude rapprochée offre un cadre touristique relativement important pour un territoire rural. Elle est traversée par deux circuits de Grande Randonnées (GR145 et GR 654) qui partagent le même parcours dans cette aire d'étude. Elle est également parcourue par plusieurs petits sentiers locaux, dont le PNR de la Forêt d'Orient assure la promotion. Ce dernier couvre d'ailleurs la moitié de l'aire d'étude, renforçant l'enjeu touristique de la zone. Enfin, l'aire d'étude accueille deux sites touristiques : le Château de Brienne et l'aérodrome de Brienne, qui propose des activités aéronautiques. **L'enjeu touristique est donc fort dans cette aire d'étude.**

SENSIBILITÉS

De manière générale, la moitié sud-est de l'aire d'étude rapprochée, qui correspond au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient offre au regard un paysage semi-ouvert : si les premiers plans sont en général très dégagés, donnant un sentiment d'ouverture et d'ampleur dans cet espace au relief très peu marqué, l'horizon est en revanche presque toujours marqué par les boisements. **Ces derniers vont filtrer les vues lointaines, atténuant les sensibilités.**

La partie sud des GR 145 et 654 profite de ce caractère globalement boisé. Elle ne traverse pas de forêt à proprement parler, mais navigue entre plusieurs petits boisements qui l'isoleront et limiteront les vues lointaines. Sur ce secteur, les deux GR présentent une sensibilité très faible. En revanche, au nord, ils seront plus influencés par les grands paysages ouverts de Champagne Crayeuse, qui offriront de larges vues dégagées. La position de leur parcours en hauteur de relief limite les obstacles visuels, **générant ainsi une sensibilité modérée.**

Les sentiers locaux parcourent le PNR de la forêt d'Orient. Celui du Val d'Auzon alterne entre des segments isolés en pied de relief dans le val d'Auzon, et des segments plus ouverts, notamment au niveau de la butte des Hautes Charmes, de la Butte de Beauregard, de la Côte et plus généralement aux abords de la départementale 960. Depuis ces points, la vue en direction de la zone d'implantation potentielle sera globalement dégagée, malgré quelques bosquets et boisements éloignés. **La sensibilité est donc globalement modérée.**

L'aérodrome de Brienne présente une situation particulière : si le site en lui-même est entouré de végétation et n'est donc pas sensible, les activités aériennes qui y sont pratiquées, en revanche, ne sont pas soumises aux masques paysagers. La présence du parc éolien ne remet pas en cause l'activité touristique, mais va modifier le paysage visible en vol. **La sensibilité est donc modérée.**

Globalement, la sensibilité touristique de l'aire d'étude rapprochée est modérée.



Fig. 87 : Vue depuis la randonnée autour du Val d'auzon

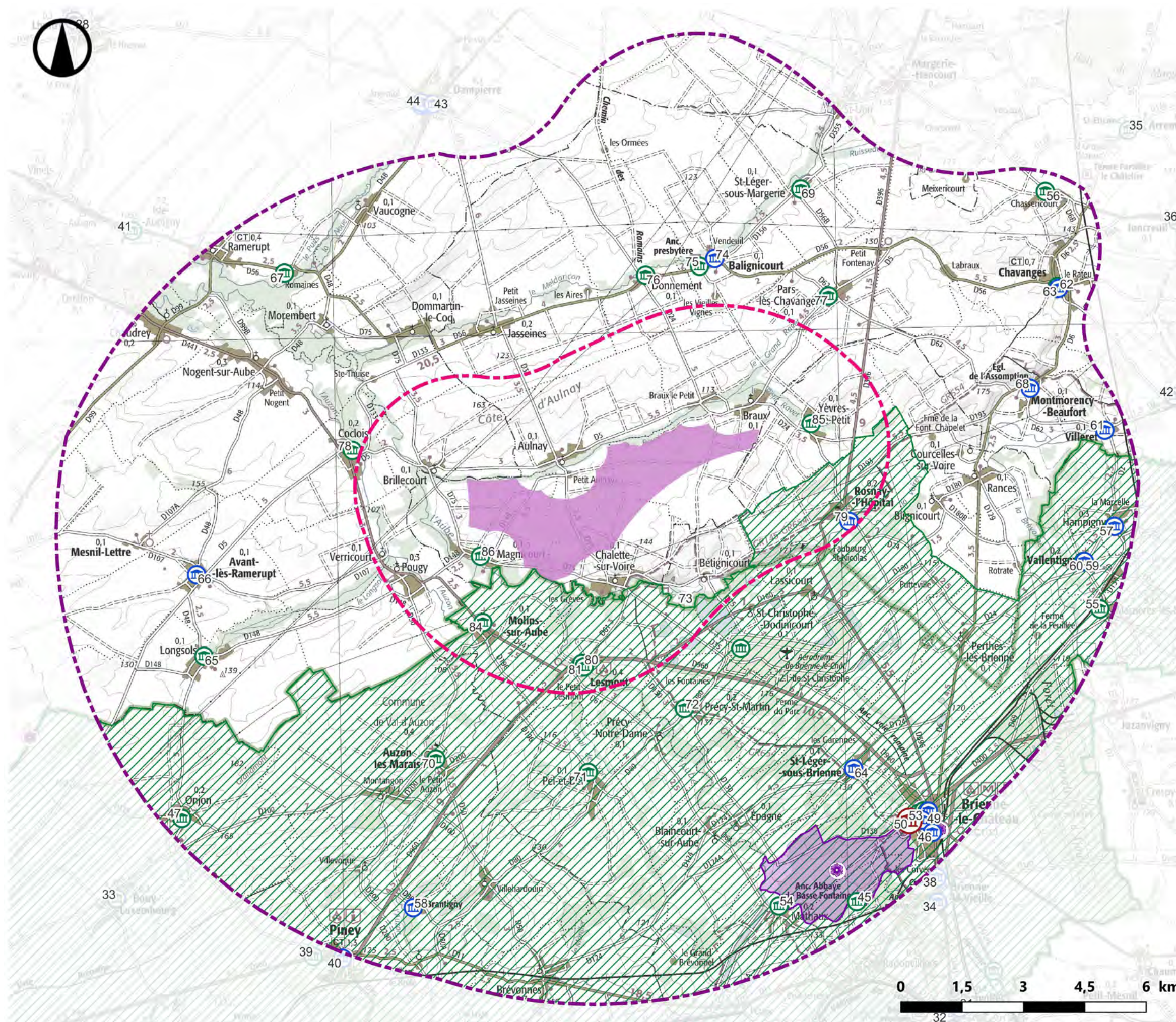
NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR 145 - GR 654 (NORD)	FORTE	MODÉRÉE
GR 145 - GR 654 (SUD)	FORTE	TRÈS FAIBLE
RANDONNÉE AUTOUR DU VAL D'AUZON	FAIBLE	MODÉRÉE
AÉRODROME DE BRIENNE	MODÉRÉ	MODÉRÉE

Fig. 88 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.

Janvier 2022

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

94



Légende

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORET D'ORIENT

 Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

 Rapprochée

 Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

 Classés (au moins partiellement)

 Inscrits (au moins partiellement)

 Château de Brienne-le-Château

SITES PROTEGES

 Inscrits



6.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

33 monuments historiques protégés sont inventoriés dans l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, dont 12 classés. La plupart des gros bourgs accueillent au moins un monument, ce qui contribue à leur présence importante dans l'aide d'étude. Il s'agit principalement de patrimoine religieux, bien que quelques éléments de patrimoine civil (maisons, hôtels de ville) soient représentés. S'ils se répartissent dans toutes l'aire d'étude, on observe une concentration de monuments à Brienne-le Château et ses abords. Le principal monument historique est le château de Brienne, point de repère patrimonial et paysager dans cette aire d'étude. Le site protégé concerne également le château et ses abords.

L'enjeu est donc fort, et le château et ses sites feront l'objet d'une étude approfondie.

SENSIBILITÉS

Les monuments de l'aire d'étude rapprochée sont, pour la grande majorité, proches des zones de visibilité théorique. On le retrouve en centres-bourgs, dans des cadres eux-mêmes très peu sensibles, encaissés dans des vallées ou insérés dans des paysages semis-ouverts et peu favorables aux visibilitées lointaines. La présence des masques bâtis en plus de ce contexte paysager relativement fermé atténue fortement les sensibilités, en particulier les vues directes depuis les monuments. En revanche, des covisibilités sont possibles de manière régulière depuis les axes de communication. **Les sensibilités sont donc globalement très faibles.**

Toutefois, plusieurs monuments ne profitent pas de cadre peu favorable aux visibilitées lointaines. On peut citer par exemple les églises de Pel-et-Der ou de Saint-Léger-sous-Margerie. Situés en périphérie, ces monuments offrent de large fenêtre visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle. Depuis ces points, l'arrière-plan est globalement boisé, ce qui filtre les vues lointaines. Mais à cette distance, ce n'est pas suffisant pour garantir l'absence de sensibilité. En revanche, les églises de Donnemont et de Balignicourt voisines profitent quant à elle de leur implantation dans un contexte bâti, pour se voir protéger des vues lointaines en direction de la zone de projet, bien que classées en zone de visibilité théorique. Il en va de même pour l'église de Villeret, isolée par un cadre bâti et végétal relativement important. Enfin, l'église de Chassessicourt présente un cas particulier : par son implantation sur les hauteurs, elle apparait comme située dans une zone de visibilité théorique, ou du moins en limite de cette dernière. Toutefois, sur le terrain, aucune fenêtre de perception n'est ouverte en direction de la zone d'implantation potentielle. Les seules fenêtres sont situées vers le nord du bourg. Cette église ne présente donc aucune sensibilité.

Globalement, les sensibilités du patrimoine sont très faibles pour cette aire d'étude



Fig. 90 : Halles de Brienne-le-Château

N°	Monuments	Protection	Commune	Distance (km)
45	Ancienne abbaye de Basse-Fontaine	P. inscrit	Brienne-la-Vieille	10,5 km
46	Bâtiment de l'ancienne Ecole militaire	Classé	Brienne-le-Château	10,3 km
47	Eglise Saint-Parres	Inscrit	Onjon	10 km
48	Vieilles halles	Classé	Brienne-le-Château	10 km
49	Hôtel de Ville	P. inscrit	Brienne-le-Château	9,9 km
50	Château de Brienne-le-Château	P. inscrit	Brienne-le-Château	9,8 km
51	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	Brienne-le-Château	9,8 km
52	Croix de mission, en fer forgé	Inscrit	Brienne-le-Château	9,8 km
53	Hôpital	P. inscrit	Brienne-le-Château	9,8 km
54	Eglise Saint-Quentin	Inscrit	Mathaux	9,6 km
55	Eglise Saint-Julien	Inscrit	Maizières-lès-Brienne	9,3 km
56	Eglise Saint-Gengoul	Inscrit	Chavanges	9,1 km
57	Eglise Saint-Nicolas	Classé	Hampigny	9 km
58	Eglise de l'Assomption de Brantigny	Classé	Piney	8,7 km
59	Eglise Sainte-Antoine	P. classé et inscrit	Vallentigny	8,5 km
60	Colonne et socle de la croix	Inscrit	Vallentigny	8,5 km
61	Eglise Saint-Ferréol	Classé	Villeret	8,4 km
62	Eglise Saint-Georges	Classé	Chavanges	8,1 km
63	Maison à pans de bois du 16e siècle, rue Gillard	Inscrit	Chavanges	8,1 km
64	Eglise Saint-Thibault	P. classé et inscrit	Saint-Léger-sous-Brienne	8 km
65	Eglise Saint-Julien-et-Saint-Blaise	Inscrit	Longsols	7,2 km
66	Eglise Saint-Denis	Classé	Avant-lès-Ramerupt	6,7 km
67	Eglise Saint-Felix de Romaines	Inscrit	Ramerupt	6,7 km
68	Eglise de l'Assomption	Classé	Montmorency-Beaufort	6,7 km
69	Eglise Saint-Léger	Inscrit	Saint-Léger-sous-Margerie	6 km
70	Eglise Saint-Martin	P. inscrit	Val-d'Auzon	5,1 km
71	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit	Pel-et-Der	4,7 km
72	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Précý-Saint-Martin	4,3 km
73	Tronçons de voies romaines	Inscrit	Bétignicourt	4,1 km
74	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	Balignicourt	4 km
75	Ancien presbytère	P. inscrit	Balignicourt	3,8 km
76	Eglise Saint-Amand	Inscrit	Donnemont	3,7 km
77	Eglise Saint-Hubert	Inscrit	Pars-lès-Chavanges	3,7 km
78	Eglise Saint-Maurice	Inscrit	Coclois	2,9 km

Fig. 89 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée



Fig. 93 : L'église classée d'Agnetz



Fig. 92 : Eglise de Pel-et-Der (la fenêtre de perception est illustrée dans la partie «Lieux de Vie» de l'aire d'étude)



Fig. 91 : Eglise de Saint-Légers-sous-Margeries



Fig. 96 : Eglise et maison à pan de bois de Chavange



Fig. 94 : Eglise de Villeret



Fig. 97 : Eglise de Balignicourt



Fig. 95 : Bâtiment de l'Ancienne école militaire, devenue Musée Napoléon



© ATER Environnement, 2021

Fig. 98 : Vue sur le Château de Brienne depuis les Jardins

98



Fig. 99 : Vue sur l'arrière des Jardins, le Bois du Défait et sa perspective



6.5. Focus sur le Château de Brienne

Construit à la fin du XVIII^{ème}¹ siècle sur les ruines d'un ancien château fort, le château de Brienne est l'une des grandes demeures de l'époque. Voulue par les frères Etienne-Charles et Louis-Marie Athanase de Loménie (respectivement 1er Ministre et Secrétaire d'État à la guerre de Louis XVI). Ces derniers consacrèrent une grande partie de leur fortune à la construction d'un véritable palace au sommet de cette colline. Pendant plus de 12 ans, jusqu'à la révolution, le château fut l'un des centres névralgiques de la vie de cour, qui réunissait la noblesse champenoise et parisienne lors de nombreuses fêtes. À la suite de la mort de Charles de Loménie pendant la terreur, le château fut mis sous séquestre. En 1814, le château fut l'un des centres de commandement de Napoléon Ier, avant d'être complètement saccagé à la suite de la Bataille de Rothière. Il reçut une première restauration durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, avant d'être délaissé et démeublé durant l'entre-deux guerres. C'est finalement en 1959 que le château trouve son salut, avec l'inauguration d'un Etablissement Public de Santé Mentale, qui a permis la rénovation et le maintien du monument.

Le château, implanté au sommet d'une colline arasée d'une vingtaine de mètres de hauteur, suit les plans de l'architecte J.L. Fontaine. Il se compose d'un bâtiment principal, lui-même formé d'un cœur principal et de deux ailes perpendiculaires. Il est flanqué à droite et à gauche de deux dépendances, exceptionnelles car rarement conservés. La façade de style néo-classique, jugée froide et austère par les amateurs d'architecture du début du XX^{ème} siècle, est typique de l'époque, en brique claire et découpée de grandes fenêtres avec des encadrements de pierres calcaires. La façade donnant sur la cour d'honneur s'orne d'un fronton représentant le Blason de la famille de Loménie et un deuxième blason laissé vacant, flanqués de deux lions de Brienne. On y trouve également trois bas-reliefs représentant des chérubins dans des scènes de la vie quotidienne. Le château s'insère dans un grand domaine végétalisé, composé d'une cour d'honneur et d'un jardin enherbé. Les allées principales forment deux perspectives monumentales situées dans le même axe orienté de manière opposée vers l'entrée au nord-est et vers le sud-ouest. L'ensemble est entouré par le Bois du Défaut, lui-même percé pour prolonger la perspective et offrir aux convives venus participer aux chasses, une vue magistrale sur le château.

Le château en lui-même n'est pas ouvert au public, sauf cas exceptionnels. Seuls les jardins, inscrits au titre de la loi de 1930 sur les sites, sont visitables.

Par sa position sur les hauteurs, le château est globalement sensible, à la fois en termes de visibilité directe et en termes de covisibilité.

Les principales fenêtres de perceptions ne sont pas orientées vers la zone d'implantation du projet, mais plutôt dans le prolongement de la cour d'honneur, vers le nord-est et le bourg de Brienne. Les vues vers la zone d'implantation potentielle depuis les terrasses du jardin et de la cour d'honneur, sont plutôt fermées par la végétation et le relief. Toutefois, l'analyse des coupes montre des visibilité potentiellement ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle. En effet, si la butte de Champ Simon bouche en partie la vue, masquant la base de la zone d'implantation potentielle sur environ 80 m de hauteur, elle ne suffit pas à bloquer entièrement la visibilité. Des perceptions au-dessus de cette butte arborée sont donc théoriquement possibles. **La sensibilité est donc modérée, et des photomontages devront être réalisés depuis les terrasses ouvertes au public.**

Le château présente surtout des sensibilités en termes de covisibilité. En effet, sa position en hauteur lui permet de dominer la campagne alentour. Il forme un point d'appel magistral dans le paysage, notamment depuis la départementale D960, où il sera aligné avec la zone d'implantation potentielle. Compte tenu de la distance supérieure à 11 km entre le château et la zone de projet, la sensibilité reste modérée. Toutefois, des photomontages seront réalisés pour évaluer l'impact réel du projet des Nourots.

¹ Route des Châteaux de l'Aube, Brienne, un géant de pierre à flanc de colline, J.M Van Houtte, 2023



Fig. 100 : Vue sur Brienne-le-Château depuis la Cours d'Honneur



Fig. 101 : Vue sur le Château de Brienne surplombant la ville, depuis le centre-bourg



Fig. 102 : Le Château de Brienne depuis la cours d'honneur

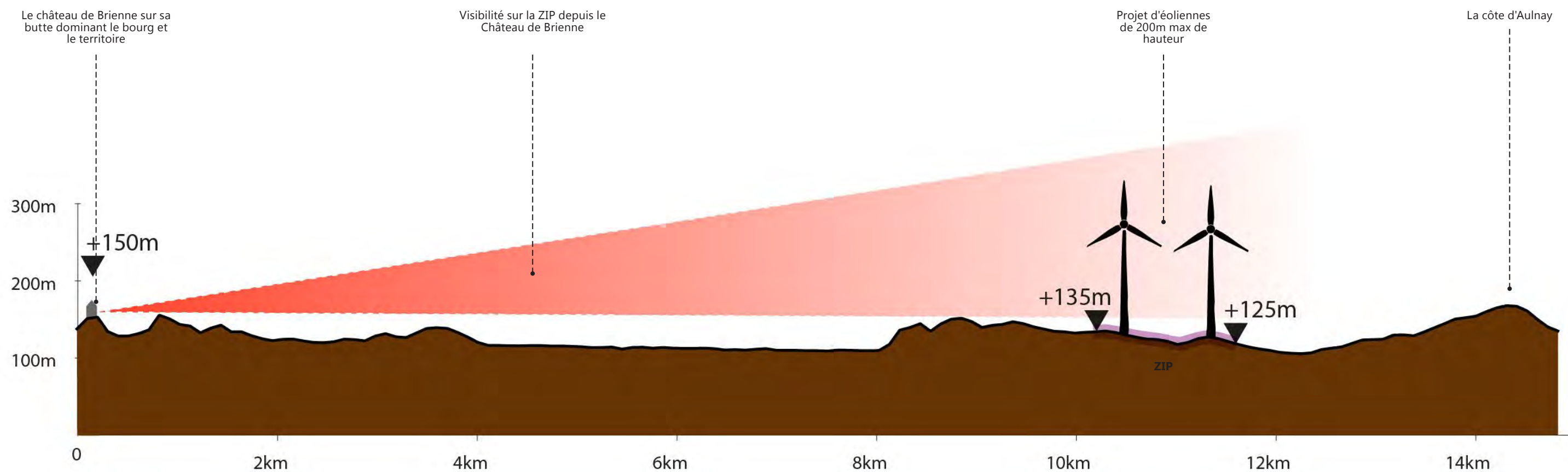


Fig. 103 : Coupe topographique allant du Château de Brienne à la Butte d'Aulnay en passant par la zone d'implantation potentielle. Elle présente une exagération verticale d'un facteur 10. Depuis son implantation en hauteur, le château bénéficie de vues lointaines sur la ZIP. Le bas des futures éoliennes sera caché par le relief tandis que le mat et la partie haute seront visibles.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 104 : Vue depuis la terrasse nord du château de Brienne



CHÂTEAU DE BRIENNE



Fig. 105 : Vue sur le Château de Brienne depuis la D960 en co-visibilité avec la ZIP

6.6. Synthèse des enjeux et des sensibilités

Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

Éloignée
Rapprochée
Immédiate

Parcs éoliens riverain

En fonctionnement
En instruction

Sensibilité des axes de communication

Forte
Modérée
Faible
Très faible

Sensibilité des lieux de vie

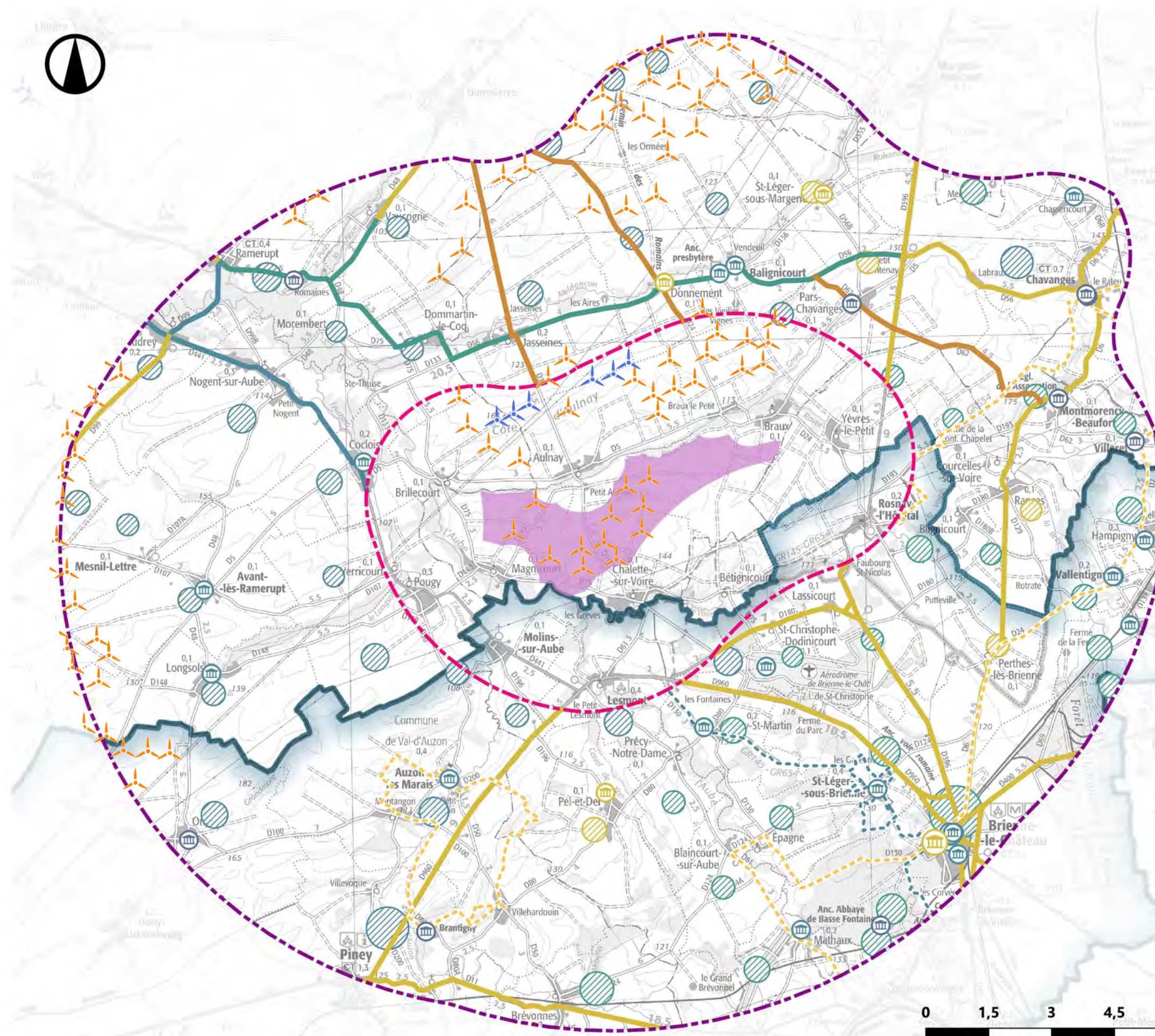
Modérée
Faible
Très faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

Modérée
Très faible
PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

Modérée
Très faible
Nulle





Les axes de communications de l'aire d'étude rapprochée présentent de nombreuses similitudes paysagères avec ceux de l'aire d'étude éloignée. Toutefois, la proximité moindre et la prégnance plus faible des masques génèrent des sensibilités fortes.



Au nord-ouest les bourgs des Champagne Crayeuse, encaissés aux creux des vallées, présentent des sensibilités très faibles. Au sud-est les bourgs Champagne Humide, présentent des sensibilités modérées liées à l'ouverture plus importante des paysages alentours.



Le tourisme représente un enjeu important, avec le PNR de la Forêt d'Orient. Compte tenu du caractère semi-ouvert de la partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités des axes touristiques sont globalement modérées.



Les monuments de l'aire d'étude rapprochée présentent relativement peu de sensibilité. La grande majorité d'entre eux s'insère dans un cadre urbain et végétal ne permettant aucune visibilité. Seuls quelques monuments présentent des sensibilités très faibles.



Le Château de Brienne, par sa position en sommet de colline, forme un point d'appel dans le paysage. Il est relativement peu sensible en ce qui concerne les vues depuis le château, mais présente des sensibilités modérées concernant les covisibilités.

L'aire d'étude rapprochée présente des caractéristiques paysagères et une organisation spatiale très proche de celle de l'aire d'étude éloignée, ce qui confirme une certaine homogénéité des grands paysages à ces échelles. Toutefois, alors que l'observateur se rapproche de la zone d'implantation potentielle, les masques lointains sont de moins en moins efficaces et les sensibilités augmentent.

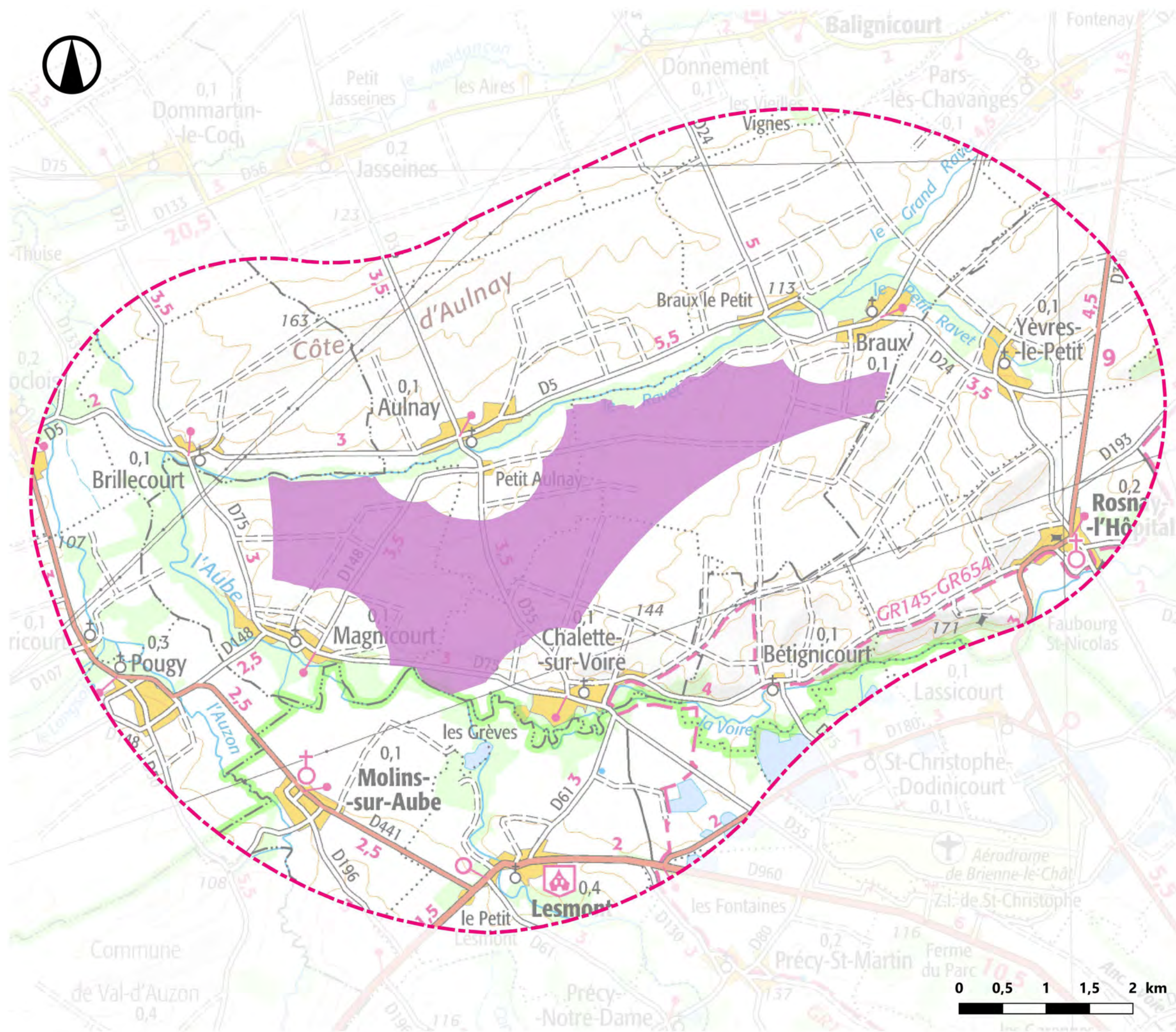


Aire d'étude immédiate



Janvier 2022

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

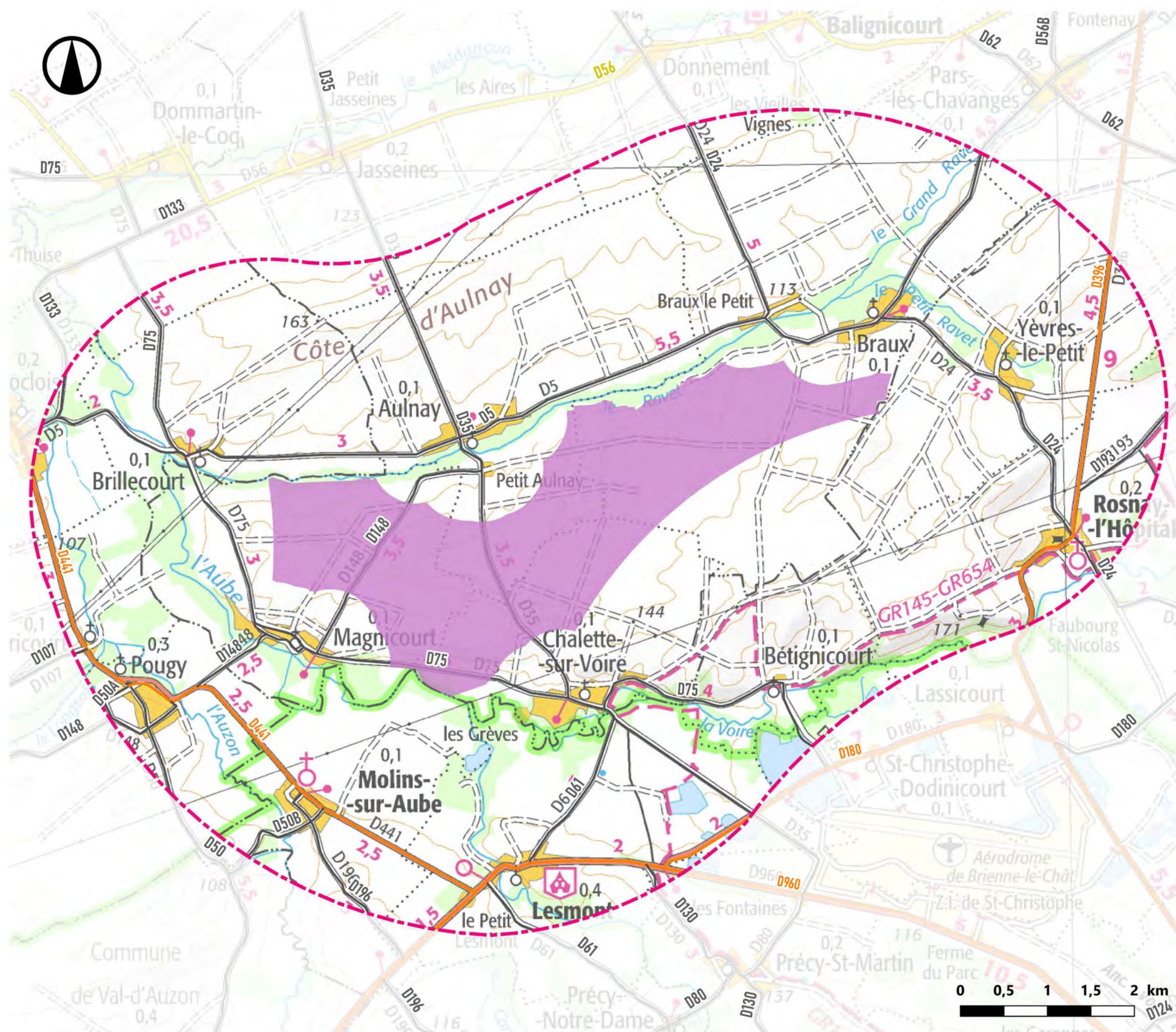
Immédiate

7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

ETAT INITIAL



Sources : IGN 100®, PNR de la Forêt
d'Orient, FFRandonnée, département de
l'Aube
Copie et reproduction interdites



Zone d'implantation potentielle

 Immédiate

— Liaison principale

- Liaison régionale
— Liaison locale



7.1. Axes de communication

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate est essentiellement desservie par des liaisons locales, notamment un grand nombre de routes communales et de chemins d'exploitations agricoles. Ces derniers, circulables en partie (parfois en chemin stabilisé, parfois en terre), permettent de desservir toute l'aire d'étude immédiate dont la zone d'implantation potentielle. Mais la majorité des usagers empruntent les routes de vallées, la D75 et la D5, ainsi que les routes de plateau, la D148 et la D35 (traversant aussi la zone de projet). Seuls deux axes d'importance parcourent l'aire d'étude immédiate, à savoir la D396 à l'est et la D441 au sud-ouest. **L'enjeu est donc modéré.**

SENSIBILITÉS

Les axes de communication de l'aire d'étude immédiate, de manière similaire aux autres aires d'étude, présentent des profils nus, ouverts, en contact visuel direct avec les paysages alentours. Leur sensibilité reflète donc celle des paysages qu'elles traversent. Les axes principaux, à savoir les départementales 396 et 441 se situent plutôt sur des points hauts du relief ou des flancs de coteaux, qui favorisent les vues lointaines ; il n'y a que de faibles obstacles visuels. Toutefois, leur éloignement (d'au moins 1,7 km pour la D441 et 2,2 km pour la D396) les place à la limite du palier des visibilité rapprochées. **Leur sensibilité est donc forte.**

Deux routes traversent la zone d'implantation potentielle, à savoir la D35 et la D148. Ces axes, par leur position et leur environnement ouvert sont naturellement très sensibles, non seulement vis-à-vis de la visibilité et de la prégnance du projet, mais également de sa géométrie et de son organisation dans l'espace. **Leur sensibilité est donc très forte.**

Au nord, les départementales 24 et 35 traversent perpendiculairement la côte d'Aulnay. Elles dominent donc l'aire d'étude immédiate en certains points et offrent une large vue dégagée sur la vallée du Ravet (au nord de la ZIP) et sur la zone d'implantation potentielle, en arrière-plan. Cette configuration, sans aucun obstacle visuel jusqu'à la vallée et face à la zone d'implantation potentielle, en font les principaux axes de découverte du projet. **Leur sensibilité est donc très forte.**

Longeant la partie nord de la vallée du Ravet, la D5 profite d'un cadre semi-fermé. Les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont filtrées par la végétation et le relief encaissé de la vallée, qui limitent les vues lointaines. Toutefois la proximité de la zone d'implantation potentielle et sa position en hauteur **gènère des sensibilités modérées.**

Située au pied du coteau nord de la Voire, la D75 offre des vues en grande partie ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle. La proximité de ces reliefs et la présence de buttes entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle **limitent toutefois en partie les sensibilités, qui passeront à modérée.**

AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D396	MODÉRÉ	FORTE
D441	MODÉRÉ	FORTE
D148	FAIBLE	TRÈS FORTE
D35	FAIBLE	TRÈS FORTE
D24	FAIBLE	TRÈS FORTE
D5 / D75	FAIBLE	MODÉRÉE

Globalement, les sensibilités des axes de communication de cette aire d'étude sont très fortes.

Fig. 108 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate



Fig. 106 : Vue depuis la D441



Fig. 107 : Vue depuis la D75



Fig. 109 : Vue depuis la D35 au nord de l'aire d'étude immédiate



Fig. 110 : Vue sur la partie nord-est de la ZIP depuis la D35



Fig. 111 : Vue sur la partie nord-ouest de la ZIP depuis la D148



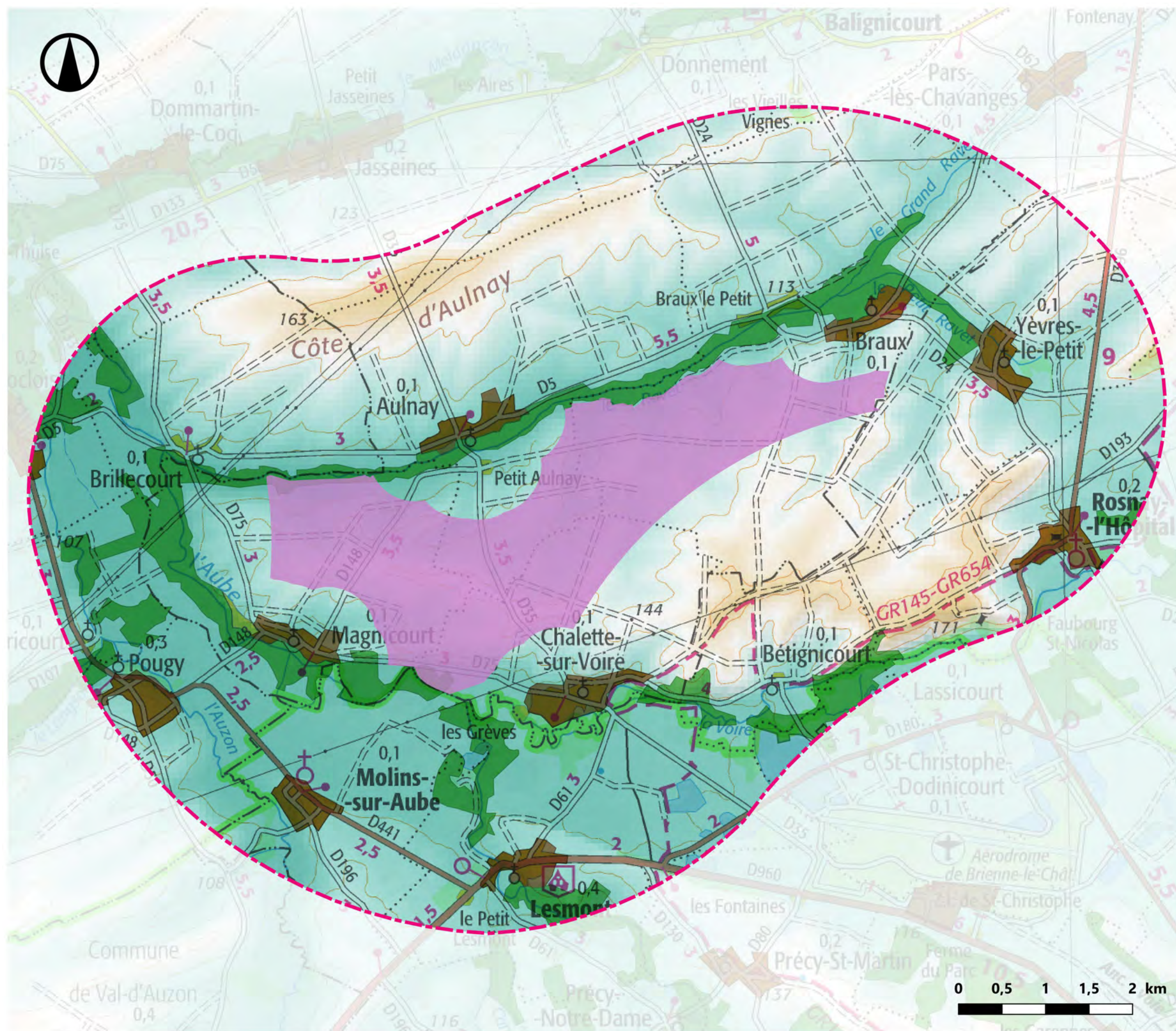
Fig. 112 : Vue depuis les abords de la D24 au nord de l'aire d'étude



Fig. 113 : Vue depuis la D396. La végétation entourant le village de Yèvres-le-Petit filtre en partie les vues lointaines mais les éoliennes seront visibles au-dessus



Fig. 114 : Vue depuis la D5, la végétation de la vallée du Ravet joue bien son rôle de masque visuel



Lieux de Vie



Janvier 2021

Sources : IGN 100®, BD Alti V2, CLC2018
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude adaptées
 - Immédiate
- Lieux de vie
 - Tissu urbain dense
- Masques à la perception
 - Principaux boisements (>25ha)
- Altitude (en m-NGF)
 - 200m
 - 90m



7.2. Bourgs et lieux de vie

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate accueille, dans sa globalité environs 1600 habitants en 2022, répartis entre 11 communes. La commune la plus peuplée est Lesmont avec 301 habitants, suivie par Pougy qui compte 266 habitants, puis Rosnay-l'Hôpital avec 160 habitants. Vient ensuite Aulnay, une des quatre communes d'accueil de la zone d'implantation potentielle la plus peuplée (110 habitants). L'aire d'étude correspond donc à un territoire très rural, très peu peuplé. **Aussi, l'enjeu est faible.**

SENSIBILITÉS

Les bourgs de l'aire d'étude immédiate s'organisent autour de 3 vallées : la vallée de l'Aube au sud-ouest, la vallée de la Voire au sud-est et la vallée du Ravet au nord.

Aulnay et Brillecourt forment des villages-rues, s'étendant le long du versant nord de la vallée du Ravet. Les bourgs sont séparés de la zone d'implantation potentielle par la végétation qui accompagne le cours d'eau et marque le fond de la vallée. Leur front bâti est relativement dense, ce qui génère une sensation de continuité et limite les interactions visuelles avec l'extérieur. Toutefois, dans le cas d'Aulnay, plusieurs interruptions du bâti génèrent des fenêtres de perception vers la zone d'implantation potentielle. Si la ripisylve filtre une partie de ces vues, la situation de la zone d'implantation en hauteur génère une sensibilité modérée depuis le village, en particulier depuis sa sortie sud. Le bourg principal d'Aulnay est accompagné d'un hameau, appelé le Petit-Aulnay. Ce dernier se situe de l'autre côté de la vallée et de la ripisylve, et est donc en contact visuel direct avec la zone d'implantation potentielle. **Sa sensibilité est donc très forte.**

De manière similaire au Petit-Aulnay, le bourg de Braux se situe au sud de la vallée. Ce village-rue, au front bâti peu dense, offre donc d'importantes fenêtres de perception dégagée, sans aucun masque à proximité de la partie nord-est de la zone d'implantation potentielle. **Ce bourg présente donc une sensibilité forte.**

Yèvres-le-Petit offre également des vues globalement dégagées en direction de la zone d'implantation potentielle depuis sa périphérie ouest, où le bâti est relativement peu dense. Toutefois, la présence de la côte des Vieilles Vignes permet d'isoler en partie le bourg, en particulier vis-à-vis de la partie sud-ouest de la zone d'implantation potentielle. **Sa sensibilisé est modérée.**

Situé au pied de la Côte Denis, dans la vallée de la Voire, le bourg de Rosnay-l'Hôpital est relativement peu sensible. L'encaissement généré par la butte et sa structure relativement dense, ferment le paysage et limitent fortement les vues en direction de la zone d'implantation potentielle du projet. **Sa sensibilité est donc très faible.**

Bétignicourt, par son implantation au pied de la Pointe-Royère et sa végétation abondante, profite également d'un contexte isolé, et sera peu sensible vis-à-vis du projet. Les vues en direction de la zone d'implantation potentielle étant globalement fermées, **sa sensibilité est très faible.**

Chalette-sur-Voire et Magnicourt présentent tous les deux des situations assez similaires, situés sur le coteau nord de la vallée de la Voire, au pied de la zone d'implantation potentielle. Bien que les deux bourgs profitent d'un cadre bâti relativement dense et de végétation, ils sont en contact visuel direct avec la partie sud de la zone d'implantation potentielle, en particulier Magnicourt, dont la périphérie nord est plus ouverte. Si le relief permet d'atténuer les perceptions sur la partie nord de la zone d'implantation potentielle, il génère également une sensibilité car il domine ces deux bourgs. **Leur sensibilité est donc forte.**

Les bourgs de Molins-sur-Aube, Pougy et Lesmont sont tous les trois implantés sur le flanc sud de la vallée de la Voire. Cette position limite la prégnance du relief, et donc sa capacité à masquer un projet implanté sur la zone d'implantation potentielle. Toutefois, la structure du bourg, en village-tas, et la densité du bâti permettent de limiter les communications visuelles avec l'extérieur, en particulier depuis Pougy et Lesmont. Depuis Molins-sur-Aube, en revanche, de larges fenêtres de perception s'ouvrent en direction de la zone d'implantation potentielle. **Leur sensibilité est donc modérée.**

Globalement, la sensibilité des lieux de vie est forte à très forte.

NOM	POPULATION (INSEE 2022)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
LESMONT	301 hab	2,0 km	MODÉRÉE
POUGY	266 hab	2,0 km	MODÉRÉE
ROSNAY-L'HOPITAL	160 hab	2,5 km	TRÈS FAIBLE
AULNAY	110 hab	0,5 km	TRÈS FORTE
CHALETTE-SUR-VOIRE	128 hab	0,5 km	FORTE
MOLINS-SUR-AUBE	103 hab	1,6 km	MODÉRÉE
BRAUX	113 hab	0,5 km	FORTE
BRILLECOURT	87 hab	0,8 km	MODÉRÉE
MAGNICOURT	85 hab	0,5 km	FORTE
YEVRES-LE-PETIT	54 hab	1,3 km	MODÉRÉE
BETIGNICOURT	33 hab	2,3 km	TRÈS FAIBLE

Fig. 115 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate



© ATER Environnement, 2021

LESMONT

Fig. 116 : Vue vers Lesmont, isolé par la végétation et le relief.



© ATER Environnement, 2021

POUGY

Fig. 118 : Vue vers Pougy, isolé par la végétation et le relief.



© ATER Environnement, 2021

ROSNAY-L'HÔPITAL

Fig. 117 : Vue sur Rosnay-l'Hôpital depuis la D396



MOLINS-SUR-AUBE

© ATER Environnement, 2021

Fig. 119 : Fenêtre de perception depuis le bourg de Molins-sur-Aube



BRILLECOURT

© ATER Environnement, 2021

Fig. 120 : Vue depuis la sortie sud-est de Brillecourt



CHALETTE-SUR-VOIRE

© ATER Environnement, 2021

Fig. 121 : Vue depuis la sortie nord de Chalette-sur-Voire



© ATER Environnement, 2021

YÈVRES-LE-PETIT

Fig. 122 : Vue sur Yèvre-le-Petit



© ATER Environnement, 2021

AULNAY

Fig. 124 : Vue depuis la sortie sud d'Aulnay



© ATER Environnement, 2021

PETIT-AULNAY

Fig. 123 : Vue depuis l'entrée est de Petit-Aulnay



© ATER Environnement, 2021

BRAUX

Fig. 125 : Vue depuis Braux



© ATER Environnement, 2021

MAGNICOURT

Fig. 126 : Fenêtre de vue depuis Magnicourt

Sources : IGN 100®, PNR de la Forêt
d'Orient, FFRandonnée, département de
l'Aube, CLC 2018, BD alti
Copie et reproduction interdites

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Limites du parc naturel régional

 Immédiate

GR

■ Principaux boisements (>25ha)

Altitude

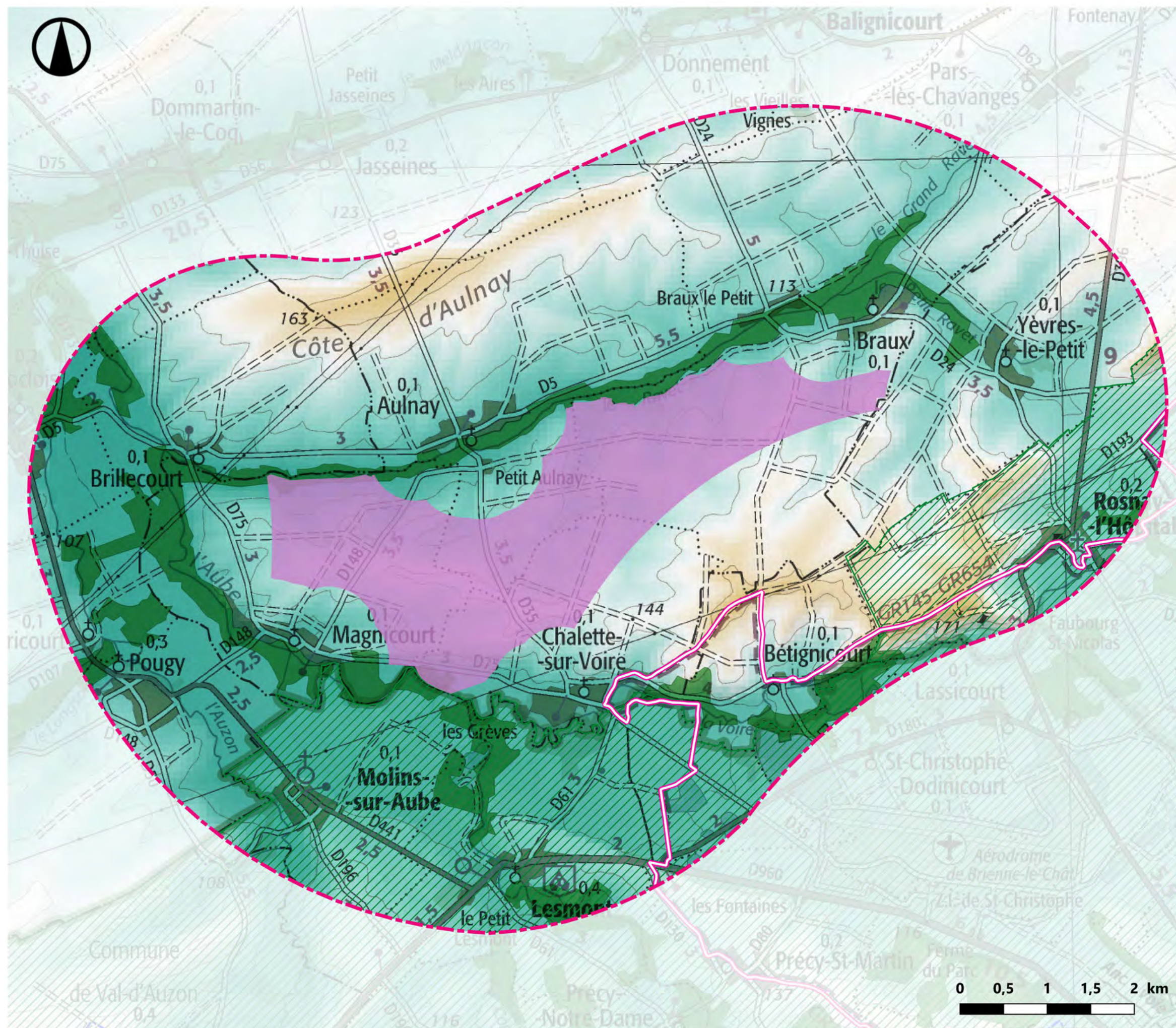




Fig. 128 : Vue depuis le GR145-654 au niveau de la Ferme de la Garenne, à l'ouest de Rosnay-l'Hôpital

ENJEUX

Il n'y a qu'une activité touristique inventoriée dans l'aire d'étude immédiate, à savoir le circuit de Grande Randonnée 145-654. Si ce dernier est aménagé et balisé, il ne fait pas l'objet d'une communication particulière à l'échelle locale, et n'est pas clairement indiqué sur site. Il s'agit toutefois d'un sentier de randonnée nationale, **l'enjeu touristique est donc modéré.**

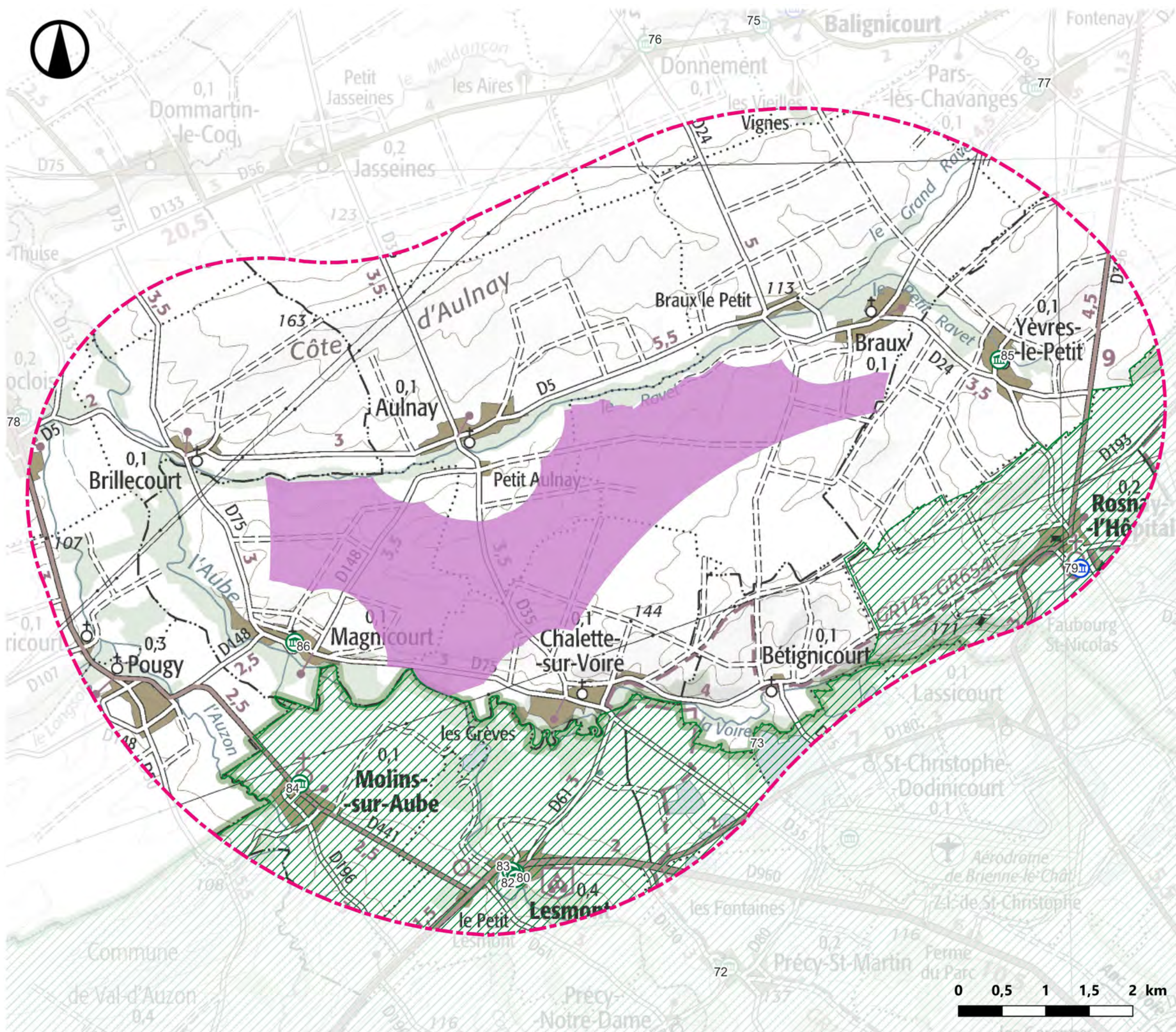
SENSIBILITÉS

On peut diviser le parcours du GR 145-654 dans l'aire d'étude immédiate en plusieurs tronçons distinct :

- En arrivant dans l'aire d'étude immédiate par l'est, le sentier arrive presque directement sur le bourg de Rosnay-l'Hôpital, dans la vallée de la Voire. Il longe ensuite le pied du coteau nord de la Voire. Dans ce tronçon, les masques bâtis, végétaux et topographiques sont nombreux, et créent une zone isolée, où les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont globalement fermées. **La sensibilité y est nulle.**
- Entre Rosnay l'Hôpital et Chalette-sur-Voire, il suit les hauteurs du Côté Denis et de la pointe Royère, et domine l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Cette section offre parmi les vues les plus sensibles de l'aire d'étude, puisque la zone d'implantation potentielle est proche et entièrement visible, sans aucun filtre. **La sensibilité y est donc très forte.** De plus, la présence visuelle du parc éolien de Jasseines génère une covisibilité à prendre en compte. Toutefois, ce tronçon correspond à un formidable axe de découverte du paysage et du futur parc de BCMA Est.
- Au sud de Chalette-sur-Voire, le sentier de Grande randonnée rejoint la vallée de la Voire. Le cadre y est globalement ouvert, mais le relief vient créer un obstacle visuel qui réhausse l'horizon, tronquant les vues en direction de la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité reste toutefois forte, au regard de l'ouverture de cet espace.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ MAXIMALE
GR 145-654	MODÉRÉ	TRÈS FORTE

Fig. 129 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude immédiate



Patrimoine



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORET D'ORIENT

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

Classés (au moins partiellement)

Inscrits (au moins partiellement)

Château de Brienne-le-Château

SITES PROTEGES

Inscrits



7.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate accueille 8 monuments historiques, ce qui est relativement important pour une aire d'étude représentant les premiers kilomètres autour du projet. Il s'agit pour la plupart de monuments inscrits, seule l'église Notre-Dame de L'Assomption de Rosnay-l'Hôpital étant classée. On retrouve très majoritairement du patrimoine religieux, à l'exception de 3 monuments situés à Lesmont : une maison à pans de Bois, une halle et une maison du XVII^e siècle qui accueille la mairie. Les monuments sont essentiellement regroupés dans la vallée de la Voire, tandis que la partie nord de l'aire d'étude en est dépourvu. Aucun site protégé au titre de la loi de 1930 n'est inventorié dans cette aire d'étude. **L'enjeu est donc fort.**

SENSIBILITÉS

Les monuments de Lesmont et de Rosnay-l'Hôpital ne présentent pas de sensibilité particulière : implantés dans des cœurs de bourgs eux-mêmes peu sensibles, dans un cadre urbain et végétal dense, ces monuments ne communiquent pas visuellement avec leurs extérieurs. Ces monuments historiques sont relativement peu visibles depuis l'extérieur du bourg, ce qui limite les risques de covisibilité. **Leur sensibilité est donc très faible.**

L'église Saint-Loup de Troyes, à Molins-sur-Aube s'insère dans un cadre fermé par la végétation et plusieurs habitations. Toutefois, elle se situe à proximité d'une des principales fenêtres de perception du bourg, d'où elle est visible au même titre que la zone d'implantation potentielle. Elle présente donc un risque important de concurrence visuelle. **Sa sensibilité est donc forte.**

L'église Saint-Laurent de Yèvre-le-Petit est située au cœur du bourg, au creux de la vallée du Ravet. Cette situation en fond de vallée, complétée par la végétation et le bâti, limite en partie les visibilitées depuis l'église. Toutefois, la proximité de la zone d'implantation potentielle et le bâti relativement bas, génère malgré tout des sensibilités. De plus, l'église est sensible aux covisibilités : son clocher, visible depuis la départementale 396 se détache clairement de la silhouette du bourg et s'aligne avec la zone d'implantation potentielle. **Sa sensibilité est donc forte.**

L'église Saint-Vinebaud de Magnicourt se situe au cœur de ce village vue. Etant donné le front bâti discontinu du bourg, les ouvertures en direction de la zone d'implantation potentielle sont nombreuses et importantes, et l'église est en contact visuel direct avec cette dernière. **Etant donnée sa proximité et sa situation sur les hauteurs, la sensibilité de ce monument est très forte.**



Fig. 132 : Maison à Pan de Bois de Lesmont

N°	Monument	Protection	Commune	Distance (km)	Sensibilité
79	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Classé	Rosnay-l'Hôpital	2,9	TRES FAIBLE
80	Halle	Inscrit	Lesmont	2,2	TRES FAIBLE
81	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Inscrit	Lesmont	2,2	TRES FAIBLE
82	Maison en pans de bois	Partiellement inscrit	Lesmont	2,2	TRES FAIBLE
83	Maison du 18e siècle	Partiellement inscrit	Lesmont	2,1	TRES FAIBLE
84	Eglise Saint-Loup de Troyes	Partiellement inscrit	Molins-sur-Aube	1,7	FORTE
85	Eglise Saint-Laurent	Inscrit	Yèvres-le-Petit	1,3	FORTE
86	Eglise Saint-Vinebaud	Inscrit	Magnicourt	0,6	TRÈS FORTE

Fig. 130 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate.



Fig. 131 : Maison du XVIII^e siècle de Lesmont



© ATER Environnement, 2021

Fig. 134 : Église Saint-Loup de Troyes de Molins-sur-Aubes



© ATER Environnement, 2021

Fig. 136 : Église et Halle de Lesmont



© ATER Environnement, 2021

Fig. 133 : Église Saint-Laurent de Yèvre-le-Petit



© ATER Environnement, 2021

Fig. 135 : Église Notre Dame de l'Assomption de Rosnay-l'Hôpital



Fig. 137 : Vue depuis Braux. Covisibilité entre l'église de Yèvres-le-Petit et la ZIP



Fig. 138 : vue sur l'église de Magnicourt en covisibilité avec la ZIP

7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

Synthèse de l'aire d'étude immédiate



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

Éloignée
Rapprochée
Immédiate

Parcs éoliens riverain

En fonctionnement
En instruction

Sensibilité des axes de communication

Modérée
Forte
Très forte

Sensibilité des lieux de vie

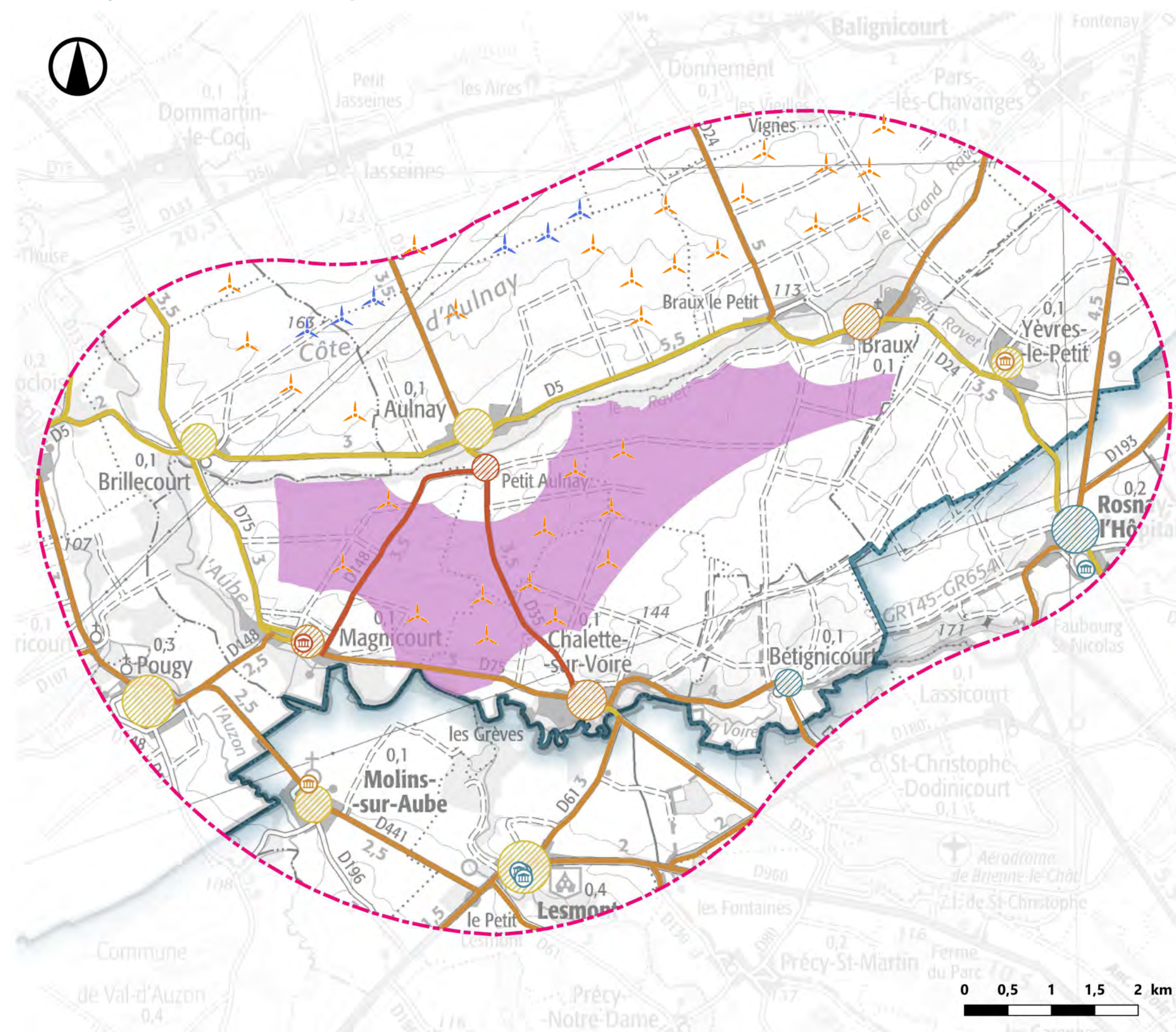
Tres forte
Forte
Modérée
Tres faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

Tres forte
PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

Tres forte
Forte
Tres faible



0 0,5 1 1,5 2 km



Les axes de communications de l'aire d'étude immédiate sont majoritairement sensibles, de part le paysage globalement ouvert de l'aire d'étude immédiate. Les départementales 35 et 148, qui traversent la zone d'implantation potentielle sont particulièrement sensibles. La sensibilité est très forte.



La plupart des bourgs de l'aire d'étude immédiate présentent un front bâti discontinu, offrant des ouvertures sur les paysages alentours. Les bourgs de Chalette-sur-Voire, Magnicourt, Molins-sur-Aube et le Petit-Aulnay sont particulièrement sensibles, compte tenu des larges ouvertures observées en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est de forte à très forte



Le GR 145-654 est le seul parcours touristique de l'aire d'étude immédiate. Son parcours sur la côte Denis et la Pointe Royère, domine l'aire d'étude immédiate et offre une large vue sur la zone d'implantation potentielle. Sa sensibilité est donc très forte.



On dénombre plusieurs églises sensibles dans l'aire d'étude immédiate, en particulier les églises de Molins-sur-Aube, Yèvres-le-Petit et Magnicourt. Cette dernière, par sa proximité, fait partie des points sensibles de l'aire d'étude. La sensibilité est de très faible à très forte.

Bien qu'elle regroupe peu de sites à enjeux, l'aire d'étude immédiate présente des sensibilités globalement importantes, liées en grande partie à l'ouverture de ses paysages, la position en hauteur de la zone d'implantation potentielle et les fenêtres de perception au sein des bourgs. Les lieux de vie proches, en particulier les communes d'accueil, ainsi que l'église de Magnicourt sont particulièrement sensibles.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

ÉTAT INITIAL





Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverain

- En fonctionnement
- En instruction
- Accordés

Sensibilité des axes de communication

- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée

Sensibilité des lieux de vie

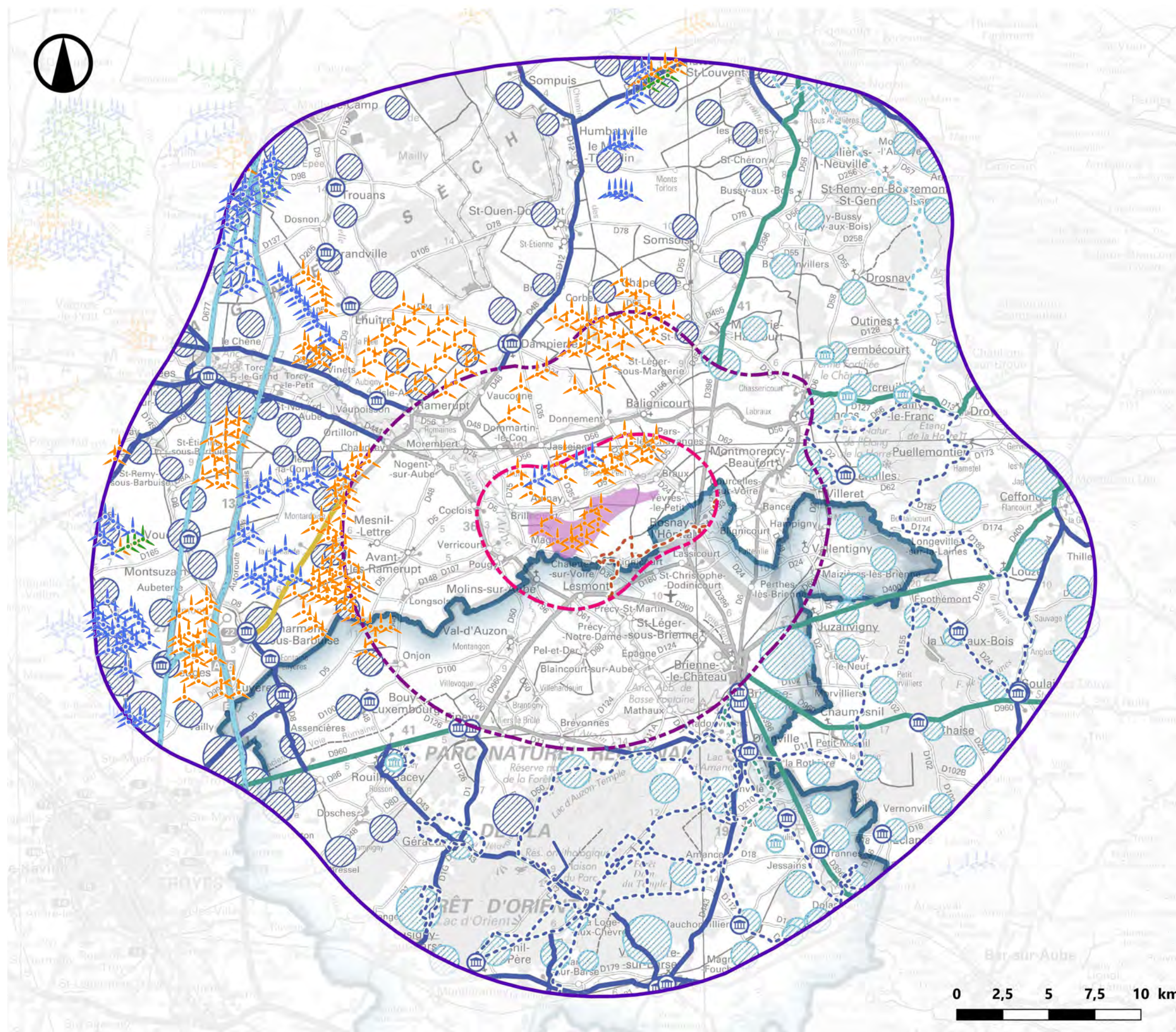
- Très faible
- Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Faible
- Très faible
- Nulle
- PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

- Très faible
- Nulle





Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverain

- En fonctionnement
- En instruction

Sensibilité des axes de communication

- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible

Sensibilité des lieux de vie

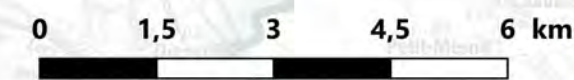
- Modérée
- Faible
- Très faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Modérée
- Très faible
- PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

- Modérée
- Très faible
- Nulle



Synthèse de l'aire d'étude immédiate



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverain

- En fonctionnement
- En instruction

Sensibilité des axes de communication

- Modérée
- Forte
- Très forte

Sensibilité des lieux de vie

- Tres forte
- Forte
- Modérée
- Tres faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Tres forte
- PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

- Tres forte
- Forte
- Tres faible

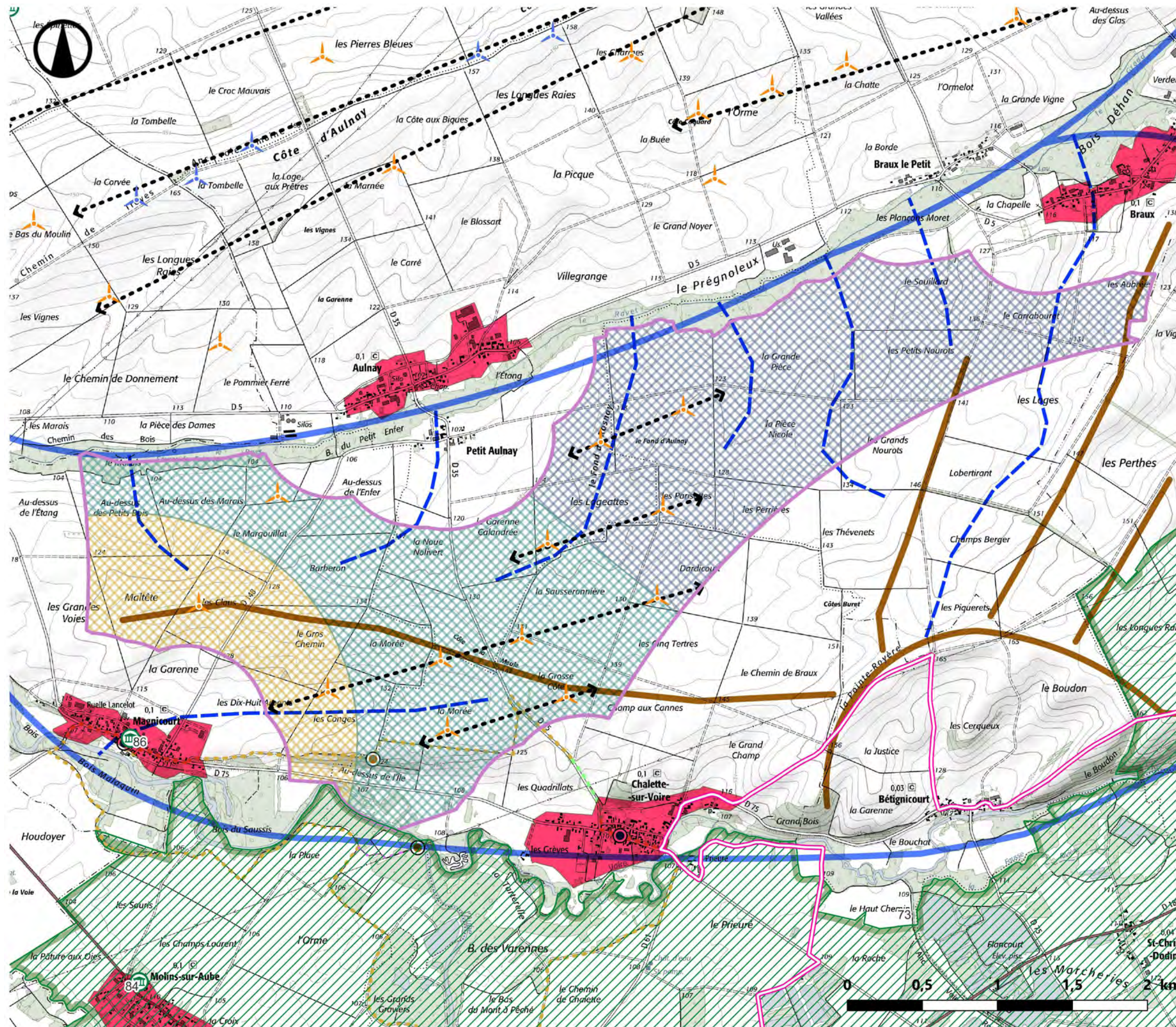
Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des sensibilités	Sensibilité	
Echelle éloignée	Axes de communication	Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présentent un profil ouvert, et vont être plus ou moins sensibles en fonction des paysages qu'ils traversent. Ils sont toutefois globalement nuls à modérés, les unités paysagères de l'aire d'étude étant peu propices aux vues lointaines.	Nulle à modérée	
	Lieux de vie	Les lieux de vies de l'aire d'étude éloignée sont globalement peu sensibles : en Champagne Crayeuse, ils sont encaissés dans des vallées étroites, tandis qu'en Champagne Humide, les boisements et auréoles arborées permettent d'isoler les bourgs.		Très faible
	Sentiers de randonnée et tourisme	Les sites touristiques, situés en grande partie dans le parc naturel régional de la Forêt d'Orient et en Champagne Humide, profitent d'un cadre boisé peu propice aux vues lointaines. Si quelques sensibilités peuvent être identifiées au sud de Brienne, elles sont faibles.		Faible
	Patrimoine	La grande majorité des sites et monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont situés au cœur des bourgs et ne présentent aucune sensibilité. Les rares monuments situés en zone ouverte ne présentent que des sensibilités très faibles, compte tenu de leur implantation dans un paysage semi-ouvert.		Très faible
Echelle rapprochée	Axes de communication	Les axes de communications de l'aire d'étude rapprochée présentent de nombreuses similitudes paysagères avec ceux de l'aire d'étude éloignée. Toutefois, la proximité à la zone d'implantation potentielle et la prégnance plus faible des masques génèrent des sensibilités fortes.		Forte
	Lieux de vie	Au nord-ouest les bourgs des Champagne Crayeuse, encaissés aux creux des vallées, présentent des sensibilités très faibles. Au sud-est les bourgs Champagne Humide, présentent des sensibilités faibles liées à l'ouverture plus importante des paysages alentours. Toutefois, des vues restent possibles depuis certains bourgs comme Rance, Perthes-les-Brienne, Pel-et-Der, et leur sensibilité est modérée.		Modérée
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le tourisme représente un enjeu important, avec le PNR de la Forêt d'Orient. Compte tenu du caractère semi-ouvert de la partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités des axes touristiques sont globalement modérées.		Modérée
	Patrimoine	Les monuments de l'aire d'étude rapprochée présentent relativement peu de sensibilité. La grande majorité d'entre eux s'insère dans un cadre urbain et végétal ne permettant aucune visibilité. Seuls quelques monuments présentent des sensibilités très faibles. Le Château de Brienne, par sa position en sommet de colline, forme un point d'appel dans le paysage. Il est relativement peu sensible en ce qui concerne les vues depuis le château, mais présente des sensibilités modérées concernant les covisibilités.		Modérée
Echelle immédiate	Axes de communication	Les axes de communications de l'aire d'étude immédiate sont majoritairement sensibles, de part le paysage globalement ouvert de l'aire d'étude immédiate. Les départementales 35 et 148, qui traversent la zone d'implantation potentielle sont particulièrement sensibles.		Très forte
	Lieux de vie	La plupart des bourgs de l'aire d'étude immédiate présentent un front bâti lâche, offrant des ouvertures sur les paysages alentours. Les bourgs de Chalette-sur-Voire, Magnicourt, Molins-sur-Aube et le Petit-Aulnay sont particulièrement sensibles, compte tenu des larges ouvertures observées en direction de la zone d'implantation potentielle.	Forte à très forte	
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le GR 145-654 est le seul parcours touristique de l'aire d'étude immédiate. Son parcours sur la côte Denis et la Pointe Royère domine l'aire d'étude immédiate et offre une large vue sur la zone d'implantation potentielle. Sa sensibilité est donc très forte.		Très forte
	Patrimoine	On dénombre plusieurs églises sensibles dans l'aire d'étude immédiate, en particulier les églises de Molins-sur-Aube, Yèvres-le-Petit et Magnicourt. Cette dernière, par sa proximité, fait partie des points sensibles de l'aire d'étude.	Très faible à très forte	

Fig. 139 : Tableau de synthèse des sensibilités de l'état initial

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

ETAT INITIAL





Recommandations paysagères



Juin 2025

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est, CLC2018, Data.gouv, Monumentum, Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

Limites du PNR Forêt d'Orient

MONUMENTS HISTORIQUES

Classés

Inscrits

CONTEXTE EOLIEN 2025

En instruction

Raccordé / construite

LIGNES STRUCTURANTES

Crêtes et côtes

Vallées et vallons

Parcs éoliens de Jasseines, des 3 Côtes, et BCMA

ZONES A PRIVILEGIER

Périmètre sensible autour de l'église de Magnicourt

Respiration de 160° autour du Petit Aulnay

Zone à privilégier

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

Tissu urbain dense

9.1. Recommandations d'implantation

- **S'appuyer sur les grandes lignes de force du paysage** : l'aire d'étude immédiate est marquée par un relief structurant, qui marque la limite entre la Champagne Crayeuse au nord et la Champagne humide au Sud. La prise en compte de ces lignes de force permettra une meilleure intégration paysagère.
- **Favoriser une implantation simple et régulière** : une implantation régulière, claire et lisible, permettra une meilleure lecture du Projet éolien des Nourots dans l'espace et donc une meilleure intégration paysagère. Le choix d'une implantation lisible est d'autant plus important dans ces grands paysages ouverts, où le parc sera visible à différentes distances et échelles.
- **Cultiver un lien visuel avec les parcs de Jasseines, des Trois Côtes et de BCMA** : le Projet éolien des Nourots s'insère en tête de proue sud d'un parc construit et de deux parcs en instruction partageant le même bassin de visibilité, et étant très proche les uns des autres. Afin d'envisager une bonne intégration paysagère, ces motifs devront s'accorder. À ce titre, le choix d'une implantation linéaire semble la plus adaptée.
- **S'éloigner du Petit Aulnay et éviter un angle d'occupation trop important** : le hameau du Petit Aulnay est en contact visuel direct avec la zone d'implantation potentiel. Cette dernière, en plus d'être proche du bourg, occupe l'intégralité de l'espace de respiration mesuré depuis ce hameau. L'implantation devra donc être restreinte sur une partie de la zone d'implantation potentielle afin de limiter au maximum le risque de saturation visuelle.
- **S'éloigner de Magnicourt pour limiter les effets de concurrence visuelle avec l'église inscrite** : l'église de Magnicourt s'inscrit dans un cadre bâti diffus et bas, offrant des vues sur la crête et, par extension, sur la zone d'implantation potentielle. Une implantation la plus éloignée possible permettra de réduire la présence visuelle des éoliennes et ainsi d'atténuer le risque de concurrence visuelle entre le monument et le projet.
- **Préserver au maximum la végétation existante** : haies plantées
- **Conserver les talwegs existants et les valoriser** : en les identifiant par la végétation, et afin également de créer des corridors écologiques et de favoriser une biodiversité
- **Valoriser le GR 145-654** : avec ses vues imprenables sur le parc éolien, informer sur le projet et sur les paysages
- **Planter des haies** autour du hameau du Petit-Aulnay, au sud du bourg de Braux, au nord de Magnicourt, pour casser les vues depuis les lieux de vie à la sensibilité forte

10. CHOIX DES POINTS DE VUE

ETAT INITIAL



10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages

N°	Ancien N°	Localisation	Thème 1	Thème 2
Aire d'étude éloignée				
1	2	Le Chêne - sur la D677 (nord)	Axes	Effets cumulés
2	4	Brandonvilliers - sur la D396	Axes	-
3	5	Outines - depuis les hauteurs du site inscrit et le GR145	Patrimoine	Tourisme
4	9	Mesnil-Sellières - depuis la D960 et le PNR de la Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
5	10	La Rothière - depuis la sortie nord et le PNR de la Forêt d'Orient	Lieu de vie	Paysage particulier
6	p3	Brevonnes - Depuis la digue de Brevonnes et le GRP du Tour des Lacs	Paysage particulier	Tourisme
Aire d'étude rapprochée				
7	12	Brienne-le-Château - Depuis la D400 avec une vue sur le château	Axes	Patrimoine
8	14	Brienne-le-Château - Depuis la terrasse du Château de Brienne	Patrimoine	Paysage particulier
9	15	Val-D'Auzon - depuis la D960 et le PNR Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
10	16	Coclois - Depuis la D5 et vue sur la Vallée de l'Aube	Axes	Paysage particulier
11	17	Jasseines - depuis la D35 et vue sur la Vallée du Meldançon et parcs éoliens	Axes	Paysage particulier + Effets cumulés
12	19	St-Léger-sous-Margery - Vue sur l'Église St-Léger	Patrimoine	Lieu de vie
13	20	Pars-les-Chavanges - Depuis la D396 et le lieu-dit du Petit-Fontenay	Axes	Lieu de vie
14	21	Chavanages - Depuis la sortie ouest sur la D56	Lieu de vie	Axes
15	C1	Villehardouin - Depuis le belvédère du Croît, vue panoramique	Tourisme	Paysage particulier

N°	Ancien N°	Localisation	Thème 1	Thème 2
Aire d'étude immédiate				
16	22	Yèvres-le-Petit - Depuis la D396 vue sur l'Église St-Laurent	Axes	Patrimoine
17	23	Rosnay-L'Hôpital - Sur le GR145-654 dans le PNR de la Forêt d'Orient, depuis la Ferme de la Garenne	Tourisme + paysage particulier	Lieu de vie
18	25	Molins-sur-Aube - Depuis le bourg, fenêtre sur le paysage	Paysage particulier	Lieu de vie
19	26	Magnicourt - Abords de l'église	Patrimoine	Lieu de vie
20	27	Brillecourt - Depuis la sortie est, vue sur le vallon du Ravet	Lieu de vie	Paysage particulier
21	28	Aulnay - Depuis la sortie sud, vue sur le vallon du Ravet	Lieu de vie	Paysage particulier
22	30	Braux - Depuis la D24, vue sur le vallon du Ravet	Axes	Paysage particulier
23	31	Braux - Depuis périphérie sud	Lieu de vie	Paysage particulier
24	C2	Yèvres-le-Petit - Depuis la D24, en limite du PNR de la Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
25	C3	Betignicourt - Sur la D24 et le GR145-654, depuis la Pointe-Royère	Tourisme	Paysage particulier + Axes
26	C4	Betignicourt - Depuis la D75 et la Vallée de la Voire	Axes	Paysage particulier
27	C5	Chalette-sur-Voire - Depuis le cœur de bourg	Lieu de vie	-
28	C6	Molins-sur-Aube - Depuis la D441, vue sur la Vallée de la Voire	Axes	Paysage particulier
29	C7	Pougy - Au carrefour des D441 et D148, aux abords du bourg	Axes	Lieu de vie
30	C8	Magnicourt - depuis la D75, vue sur la ZIP	Axes	Paysage particulier
31	C10	Aulnay - depuis le cœur du hameau du Petit-Aulnay, vue sur la ZIP	Lieu de vie	-
32	C13	Aulnay - depuis la côte de Braux et le parc éolien de Jasseines	Effets cumulés	Paysage particulier
33	C16	Braux - depuis le lieu-dit du Champs Berger, vue sur la ZIP	Paysage particulier	Effets cumulés
34	C17	Chalette-sur-Voire - depuis le sentier des Libellules	Tourisme	Effets cumulés + Paysage particulier
35	C18	Magnicourt - depuis la D148, en limite de ZIP	Axes	Effets cumulés

Fig. 140 : Tableau des 35 points de vue sélectionnés pour les photomontages



Points de vue Aire d'étude éloignée



Juillet 2025

Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

État initial

137

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

ITINERAIRE TOURISTIQUE MAJEUR

GR 145-654

POINTS DE VUE

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers

0 2,5 5 7,5 10 km



Points de vue Aire d'étude rapprochée



Juillet 2025

Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

138

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

Rapprochée

Immédiate

ITINERAIRE TOURISTIQUE MAJEUR

GR 145-654

POINTS DE VUE

Effets cumulés

Axe de communication

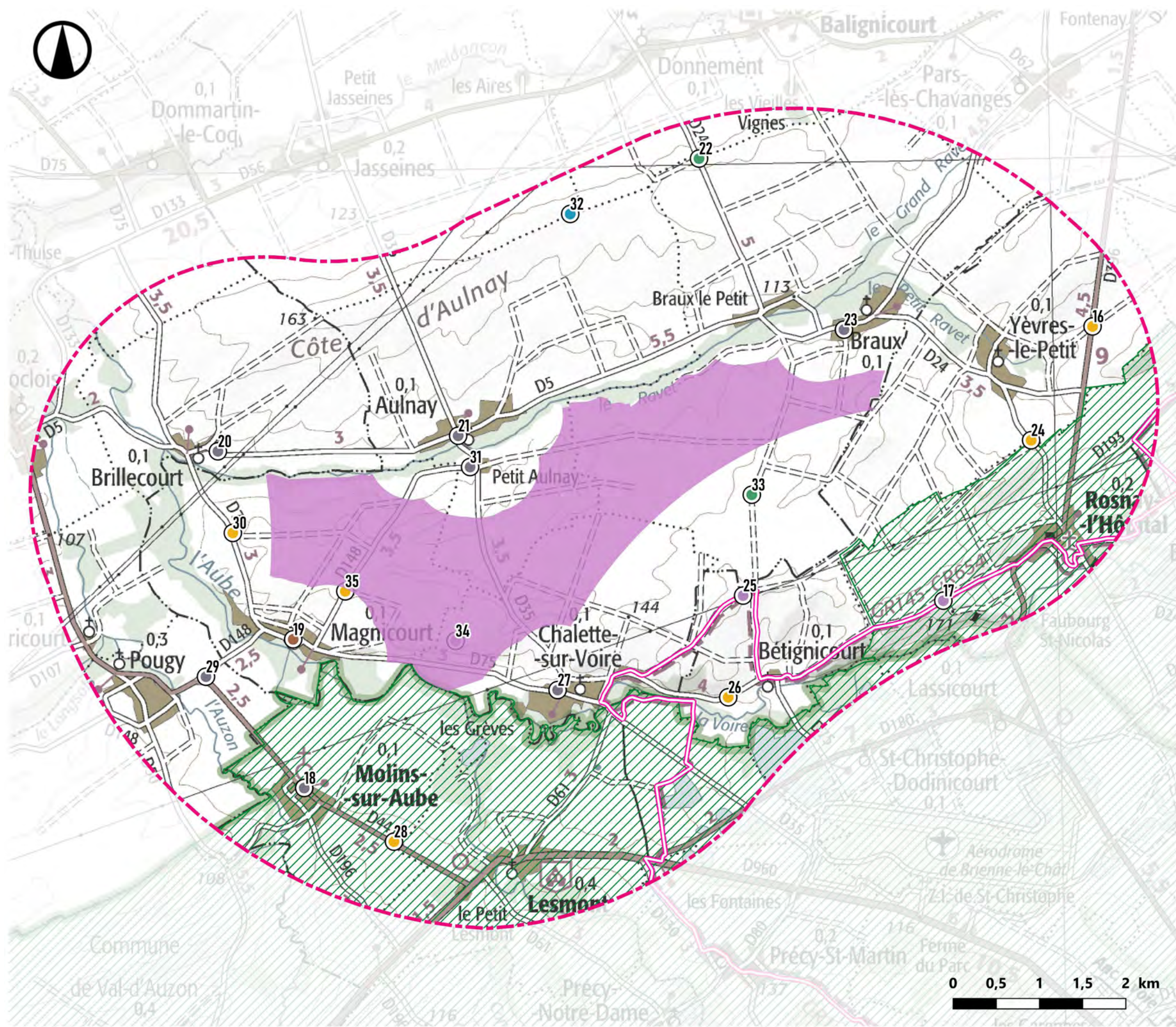
Lieux de vie

Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers

0 1,5 3 4,5 6 km



Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Zone d'Implantation Potentielle

 Immédiate

GR 145-654

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers



COMPARAISON DE VARIANTES

1. VARIANTES D'IMPLANTATION

COMPARAISON DE VARIANTES



Les enjeux et sensibilités relevés à la suite des états initiaux des différentes expertises (paysagère, acoustique, écologique, environnementale) ont conduit à l'élaboration de variantes. Ces dernières sont analysées dans la suite du document au regard des paysages. Cependant, la définition de l'implantation finale tient compte de l'ensemble des thématiques et des recommandations issues de leur diagnostic.

1.1. Variante 1

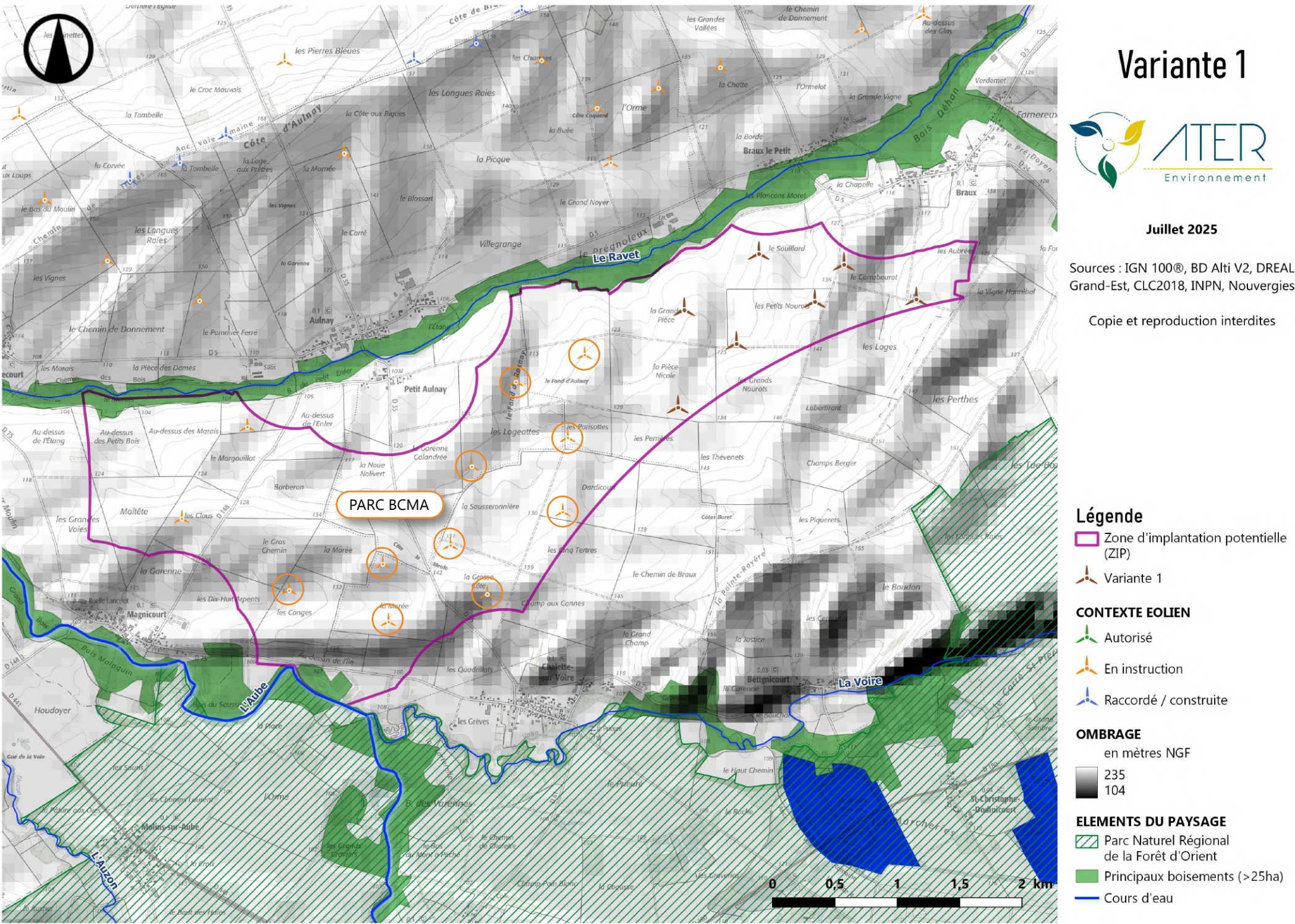


Fig. 141 : Plan d'implantation de la variante 1

Les sept éoliennes sont regroupées à l'est du site, disposées en deux lignes de deux à quatre aérogénérateurs orientés selon un axe sud-ouest / nord-est, auxquels s'ajoute une éolienne isolée à l'extrémité orientale. La géométrie suit la topographie et vient prolonger le motif du projet de BCMA situé à l'ouest. La ligne centrale générée par la variante 1 reste difficilement lisible, les éoliennes n'étant pas disposées régulièrement. D'autre part, l'implantation reste relativement dense.

1.2. Variante 2

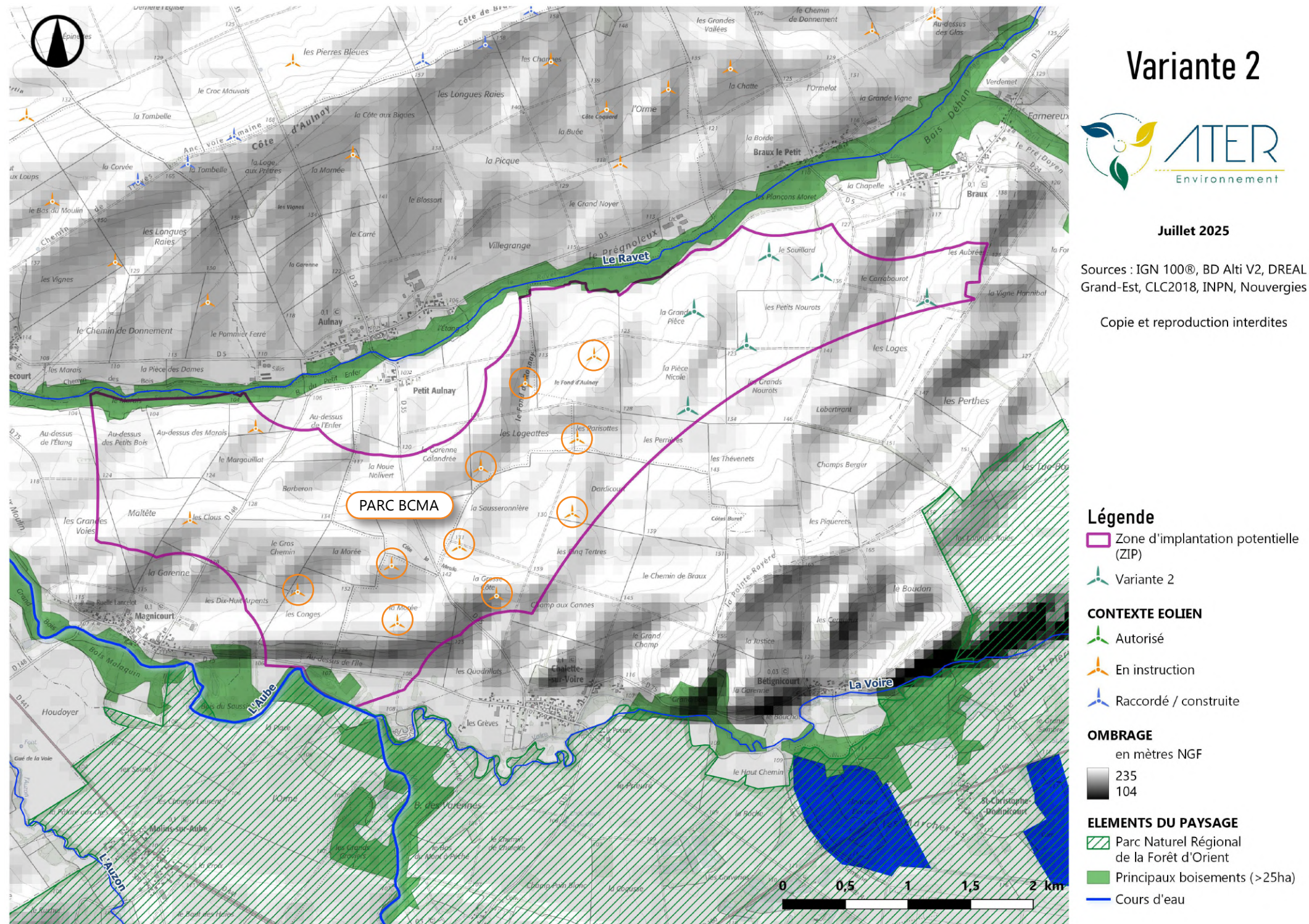


Fig. 142 : Plan d'implantation de la variante 2

La seconde variante propose une configuration moins dense que la première : les deux éoliennes rapprochées de la variante 1 ont été remplacées par un seul aérogénérateur, légèrement décalé vers l'ouest afin d'éviter le radar militaire. Les six éoliennes de cette configuration sont disposées en deux lignes plus nettes, complétées par une éolienne isolée à l'est. Les alignements sont globalement lisibles, aussi bien selon un axe sud-ouest / nord-est que sud-est / nord-ouest, et prolongent le motif du projet BCMA.

1.3. Variante 3

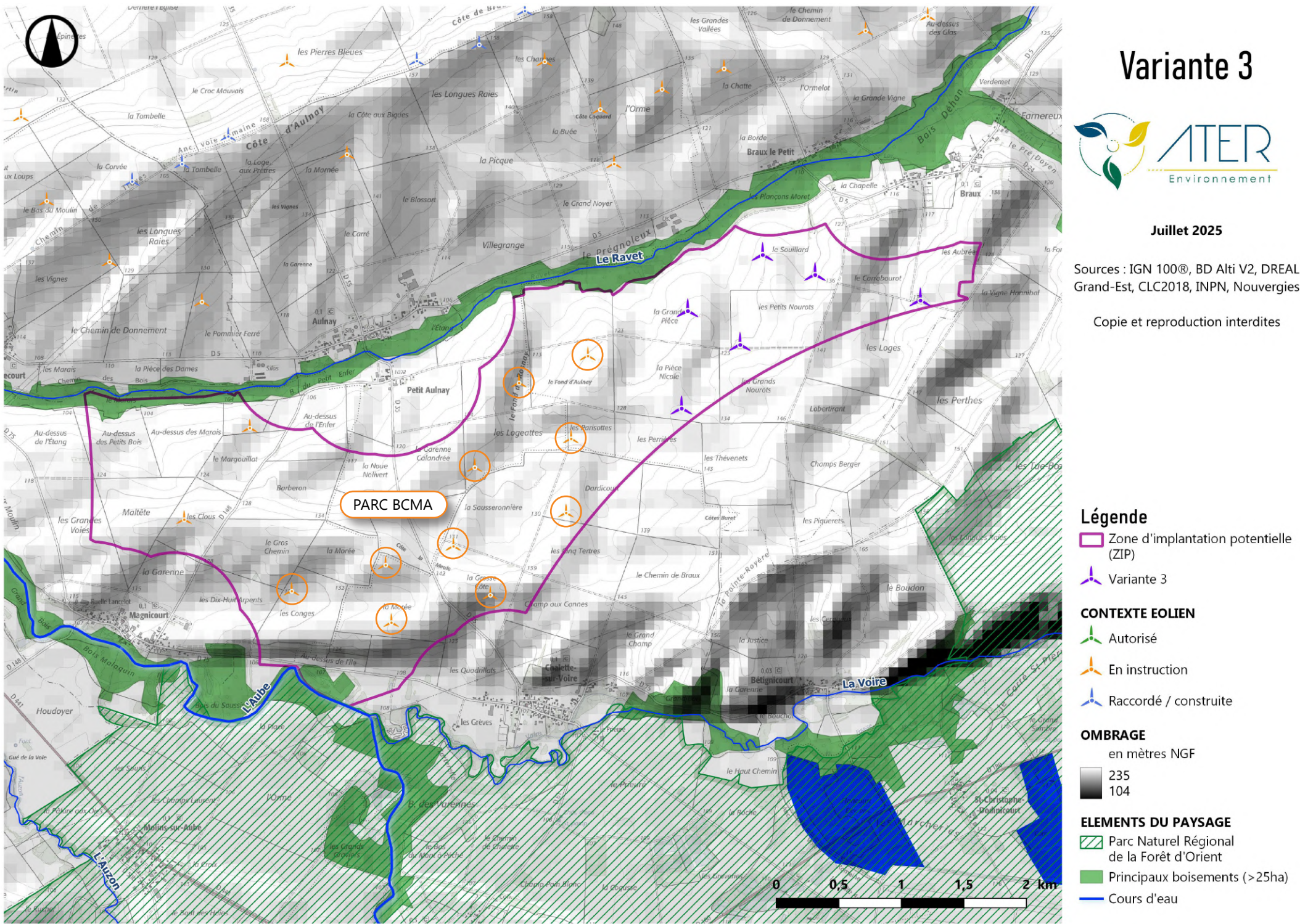


Fig. 143 : Plan d'implantation de la variante 3

La troisième variante reprend la configuration de la variante 2, mais avec une hauteur d'éoliennes réduite : la hauteur maximale passe de 200 mètres en bout de pales à 180 mètres pour les plus hautes et 165 mètres pour les plus basses.

1.4. Synthèse

Critère d'évaluation	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Structure			
Nombre d'éolienne	7	6	6
Géométrie	Géométrie en plusieurs lignes cherchant à prolonger le motif du projet BCMA. Toutefois les lignes ne sont pas régulières.	Géométrie plus lisible / Hauteur des éoliennes à 200 mètres bout de pales	Géométrie plus lisible / Hauteur des éoliennes comprise entre 165 mètres et 180 mètres en bout de pales
Distances aux bourgs			
Petit Aulnay	2,3 km	2,3 km	2,3 km
Braux	1,2 km	1,2 km	1,2 km
Rosnay-l'Hôpital	3,1 km	3,1 km	3,1 km
Chalette-sur-Voire	2,6 km	2,6 km	2,6 km
Occupation de l'horizon			
Petit Aulnay	25°	25°	25°
Braux	48°	48°	48°
Rosnay-l'Hôpital	22°	22°	22°
Chalette-sur-Voire	23°	23°	23°
Lignes de Forces			
Parc BCMA	L'orientation et la géométrie suivent le motif du parc de BCMA / Lien visuel très fort	L'orientation et la géométrie suivent le motif du parc de BCMA / Lien visuel très fort	L'orientation et la géométrie suivent le motif du parc de BCMA / Lien visuel très fort
Relief	Pris en compte	Pris en compte	Pris en compte

LÉGENDE :

RÉPONSE OPTIMALE

RÉPONSE MOYENNE

RÉPONSE MINIMALE

Fig. 144 : Tableau comparatif des variantes

La première étape d'analyse des variantes consiste à étudier sur cartes la réponse du projet aux différents enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial, afin de déterminer une première hiérarchie entre les variantes. Cet ordre est ensuite soumis à l'appréciation de terrain au moyen d'une analyse de photomontages comparée qui permet d'affirmer ou d'infirmer les conclusions de l'étude cartographique. Pour étudier les variantes du projet des Nourots, 4 critères ont été retenus et synthétisés dans le tableau ci-dessus : structure, distances aux bourgs, occupation de l'horizon et lignes de force. Pour chaque critère, 3 niveaux de réponse sont donnés : minimal (ou le moins bon), moyen ou optimal (ou le meilleur).

Les trois variantes étudiées présentent des divergences, notamment en termes de structure. La variante 1, plus défavorable que les variantes 2 et 3, intègre le plus grand nombre d'éoliennes (7), ce qui accentue la présence visuelle du motif éolien. De plus, le motif généré demeure peu lisible, avec des lignes aux espacements irréguliers. Les variantes 2 et 3 proposent une disposition similaire de six éoliennes, offrant une géométrie plus claire et lisible que la variante 1. La seule différence concerne la hauteur des aérogénérateurs : 200 m en bout de pales pour la variante 2, et entre 165 m et 180 m pour la variante 3.

Ainsi, selon l'analyse cartographique et les critères d'évaluation, la variante 3 s'avère être celle présentant la meilleure intégration.

A l'issue de l'analyse cartographique, il ressort que la variante 3 présente la meilleure réponse aux critères d'évaluation. Elle serait donc le scénario le plus favorable au paysage. Pour retenir l'implantation finale, il sera nécessaire de croiser les informations avec les autres expertises techniques de l'étude d'impact.

Suite à cette analyse cartographique, les trois variantes vont être analysées à l'aide de photomontages comparés. Les éoliennes modélisées correspondent pour les variantes 1 et 2 à des V163 d'une hauteur totale de 200 m, et pour la variante 3 à des V136, E138, N131, N133 et SG132 d'une hauteur totale allant de 165 m à 180 m. L'analyse des photomontages suivants permettra d'apprécier leur insertion paysagère, notamment en terme de verticalité et d'intégration avec les parcs éoliens environnants.

